



PRÉAMBULE	3
I. LE BUDGET PRINCIPAL	5
1. LA FORMATION DU RESULTAT COMPTABLE	5
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7
2.1.1. Les dotations	8
2.1.2. L'attribution de compensation et le FPIC	9
2.1.3. Les subventions reçues	11
2.1.4. Les recettes fiscales	12
2.1.5. Les produits des services	14
2.1.6. Les atténuations de charges	15
2.1.7. Les produits exceptionnels	15
2.1.8. Les produits financiers	15
2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16
2.2.1. Des dépenses maîtrisées malgré l'impact significatif de la crise sanitaire	16
2.2.2. Les dépenses de personnel	17
2.2.3. Les crédits d'activité et d'intervention	20
2.2.4. Les crédits relatifs aux atténuations de produits	25
2.2.5. Les dotations aux Mairies d'arrondissements	25
2.2.6. Les frais financiers	26
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	27
3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	27
3.1.1. L'emprunt	27
3.1.2. Les subventions	28
3.1.3. Le FCTVA	29
3.1.4. Les cessions d'actifs	29
3.1.5. Les autres recettes	30
3.1.6. Le remboursement de dette par la Métropole	30
3.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	31
3.2.1. Les dépenses pluriannuelles	32
3.2.2. Les dépenses annuelles	36
3.2.3. Les autres dépenses	37
II. LES BUDGETS ANNEXES	38
1. LE BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON	38
1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	38
1.1.1. Recettes	38
1.1.2. Dépenses	39
1.1.3. Flux entre budgets	39
1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT	40
1.2.1. Recettes	40
1.2.2. Dépenses	40

2.	LE BUDGET ANNEXE DU POLE MEDIA BELLE-DE-MAI	41
2.1.	SECTION DE FONCTIONNEMENT	41
2.1.1.	Recettes	41
2.1.2.	Dépenses	41
2.2.	SECTION D'INVESTISSEMENT	42
2.2.1.	Recettes	42
2.2.2.	Dépenses	42
3.	LE BUDGET ANNEXE DES ESPACES EVENEMENTIELS	43
3.1.	SECTION D'EXPLOITATION	43
3.1.1.	Recettes	43
3.1.2.	Dépenses	43
3.1.3.	Flux entre budgets	44
3.2.	SECTION D'INVESTISSEMENT	44
3.2.1.	Recettes	44
3.2.2.	Dépenses	44
4.	LE BUDGET ANNEXE DU STADE VELODROME	45
4.1.	SECTION D'EXPLOITATION	45
4.1.1.	Recettes	45
4.1.2.	Dépenses	45
4.1.3.	Flux entre budgets	46
4.2.	SECTION D'INVESTISSEMENT	46
4.2.1.	Recettes	46
4.2.2.	Dépenses	46
5.	LE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES	47
5.1.	SECTION D'EXPLOITATION	47
5.1.1.	Recettes	47
5.1.2.	Dépenses	47
5.1.3.	Flux entre budgets	48
5.2.	SECTION D'INVESTISSEMENT	48
5.2.1.	Recettes	48
5.2.2.	Dépenses	48
III.	<u>LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE</u>	49
1.	LES DONNEES CLES	49
2.	LA GESTION DE LA DETTE	52
3.	LA TRESORERIE	53
ANNEXES		54
	PRESENTATION COMPTABLE DE LA GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2021	55
	BATAILLON DE MARINS-POMPIERS	56

PRÉAMBULE

Le budget principal de la Ville concentrant la grande majorité des dépenses, il est nécessaire d'agrèger les comptes de ce budget et ceux des cinq budgets annexes pour appréhender l'intégralité du budget communal.

Dans un souci de lisibilité et de cohérence globales, les flux croisés entre les budgets sont retraités de sorte qu'ils ne soient pas comptabilisés deux fois (il s'agit par exemple des subventions aux budgets annexes et des remboursements de frais).

En 2021, la Ville de Marseille présente un volume consolidé de 1 449 M€ en dépenses (fonctionnement et investissement confondus). C'est un volume proche de celui constaté en 2020 (1 445 M€).

La section de fonctionnement regroupe 74 % des crédits et celle d'investissement 26 %.

Le budget principal porte 95,8 % des dépenses de la Ville.

Dépenses réelles 2021				
<i>(fonctionnement + investissement)</i>				
<i>nettes des flux croisés entre les budgets</i>				
Comptes administratifs	dépenses de fonctionnement	dépenses d'investissement*	TOTAL	en % du total
Budget principal	1 023,8 M€	365,1 M€	1 388,9 M€	95,8%
Stade Vélodrome	23,3 M€	5,7 M€	29,0 M€	2,0%
Opéra et Odéon	19,6 M€	1,9 M€	21,5 M€	1,5%
Pompes Funèbres	5,6 M€	0,1 M€	5,7 M€	0,4%
Pôle Média de la Belle-de-Mai	1,6 M€	0,2 M€	1,8 M€	0,1%
Espaces Évènementiels	1,7 M€	0,8 M€	2,6 M€	0,2%
Total Ville de Marseille	1 075,6 M€	373,8 M€	1 449,4 M€	100,0%

Nettes de la dette remboursée par la Métropole et des opérations de gestion active (emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie, refinancements d'emprunts).

En 2021, sur l'ensemble des budgets consolidés, les recettes réelles de fonctionnement sont en progression de 48 M€ (+ 4 %) alors que l'évolution des dépenses de fonctionnement représente 14 M€ (+ 1,3 %).

La situation financière de la Ville s'améliore comme le met en évidence l'augmentation de l'épargne brute (+ 34,8 M€), notamment sous l'effet de la progression rapide des droits de mutation (DMTO) (+ 15,6 M€ soit + 36,5 %) et de la diminution des frais financiers (- 7,4 M€ soit - 23,3 %).

Ce constat s'inscrit donc dans la tendance nationale pour ce qui concerne la croissance des droits de mutation (maintien des comportements d'achat résultant de la crise sanitaire, faiblesse des taux d'intérêt et mobilisation de l'épargne des ménages) et plus largement la hausse conjoncturelle des recettes de fonctionnement (avec un rétablissement partiel des produits des services et des participations supplémentaires liées aux aides pour faire face à la pandémie).

S'agissant des dépenses, les effets de la crise sont moins significatifs sur la section de fonctionnement pour ce millésime. Il en résulte une évolution brute modérée par rapport à 2020, alors qu'à l'inverse le redéploiement des dépenses d'investissement et leur exécution ont davantage été ralentis par la pandémie sur cette année post-électorale.

Enfin, la gestion active de la dette s'est concrétisée sur cet exercice par une opération de réaménagement d'emprunts, source d'économies sur l'amortissement du capital ainsi que sur les frais financiers.

Situation financière hors gestion active de la dette (M€)	2020	2021	Evolution	
Recettes réelles de fonctionnement	1 211,1 M€	1 259,5 M€	48 M€	4,0%
Dépenses réelles de fonctionnement	1 062,0 M€	1 075,6 M€	14 M€	1,3%
Epargne brute	149,1 M€	183,9 M€	35 M€	23,3%
Taux d'épargne brute	12,3%	14,6%		
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	219,0 M€	193,2 M€	-26 M€	-11,8%
Remboursements des emprunts	164,1 M€	180,6 M€	17 M€	27,9%
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	71,6 M€	91,6 M€	20 M€	27,9%
Epargne nette	-14,9 M€	3,3 M€	18 M€	122,4%
Besoin de financement	147,4 M€	101,7 M€	-46 M€	-31,0%
Emprunts mobilisés (recettes)	123,5 M€	115,1 M€	-8 M€	-6,8%
Encours de la dette au 31/12	1 675,7 M€	1 623,2 M€	-52 M€	-3,1%
Taux d'endettement	138,4%	128,9%		
Capacité de désendettement	11,2 ans	8,8 ans		
Fonds de roulement au 31/12	65,5 M€	82,3 M€	17 M€	25,6%

Les ratios sont retraités de l'annuité et de l'encours de dette pris en charge par la Métropole depuis les transferts de compétence.

Dans cette présentation les recettes de cessions sont comptabilisées en section d'investissement.

L'encours de la dette intègre le financement externalisé du contrat de partenariat du Stade Vélodrome.

L'épargne nette, de nouveau positive, demeure très faible (3,3 M€) et pourrait faire peser un risque significatif pour le remboursement de la dette (ressources propres limitées et tributaires notamment des cessions d'actifs et du niveau du FCTVA).

Le financement des investissements reste assuré majoritairement par l'emprunt (59,6 %) alors que ce dernier reste une variable d'ajustement pour la plupart des autres communes (dont le besoin de financement est couvert pour près d'un tiers en moyenne par de l'épargne nette).

En outre, le taux de rigidité de la section de fonctionnement, qui mesure la part des dépenses incompressibles (part des recettes réelles de fonctionnement mobilisée par les dépenses rigides que sont le personnel, les frais financiers de la dette, les participations obligatoires, les dépenses d'énergie) est de l'ordre de 60 %.

I. LE BUDGET PRINCIPAL

La situation du budget principal peut être présentée ainsi :

Situation financière hors gestion active de la dette (M€)			Evolution	
	2020	2021		
Recettes réelles de fonctionnement	1 182,0 M€	1 228,6 M€	47 M€	3,9%
Dépenses réelles de fonctionnement	1 039,9 M€	1 053,9 M€	14 M€	1,3%
Epargne brute	142,1 M€	174,7 M€	33 M€	22,9%
Taux d'épargne brute	12,0%	14,2%		
<hr/>				
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	217,5 M€	192,0 M€	-25 M€	-11,7%
Remboursements des emprunts	156,6 M€	173,1 M€	16 M€	10,5%
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	70,7 M€	91,4 M€	21 M€	29,3%
Epargne nette	-14,5 M€	1,6 M€	16 M€	-111,3%
Besoin de financement des investissements	146,8 M€	100,7 M€	-46 M€	-31,5%
Emprunts mobilisés (recettes)	123,1 M€	114,3 M€	-9 M€	-7,1%
	0,0 M€	0,0 M€	0 M€	
<hr/>				
Encours de la dette au 31/12	1 541,1 M€	1 494,8 M€	-46 M€	-3,0%
Taux d'endettement	130,1%	121,4%		
Capacité de désendettement	10,8 ans	8,5 ans		
Fonds de roulement au 31/12	58,2 M€	73,5 M€	15 M€	26,3%

Les ratios sont retraités de l'annuité et de l'encours de dette pris en charge par la Métropole depuis les transferts de compétence. Dans cette présentation les recettes de cessions sont comptabilisées en section d'investissement.

La structure comptable détaillée de la gestion de ce budget figure en annexe du document.

1. LA FORMATION DU RESULTAT COMPTABLE

En 2021, la section d'investissement, après report du déficit 2020 (132,560 M€), présente un résultat d'exécution négatif de 97,623 M€. En fonctionnement, l'excédent reporté 2020, soit 62,574 M€, augmenté du résultat de l'exercice 2021, affiche un résultat d'exécution positif de 171,132 M€.

Avant restes à réaliser, l'excédent global du compte administratif 2021 s'élève donc à 73,510 M€.

La prise en compte des dépenses engagées non mandatées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre (soit 42,329 M€ en fonctionnement et 8,200 M€ en investissement) permet d'établir un résultat cumulé 2021 excédentaire à 22,981 M€.

Ces restes à réaliser concernent les postes suivants :

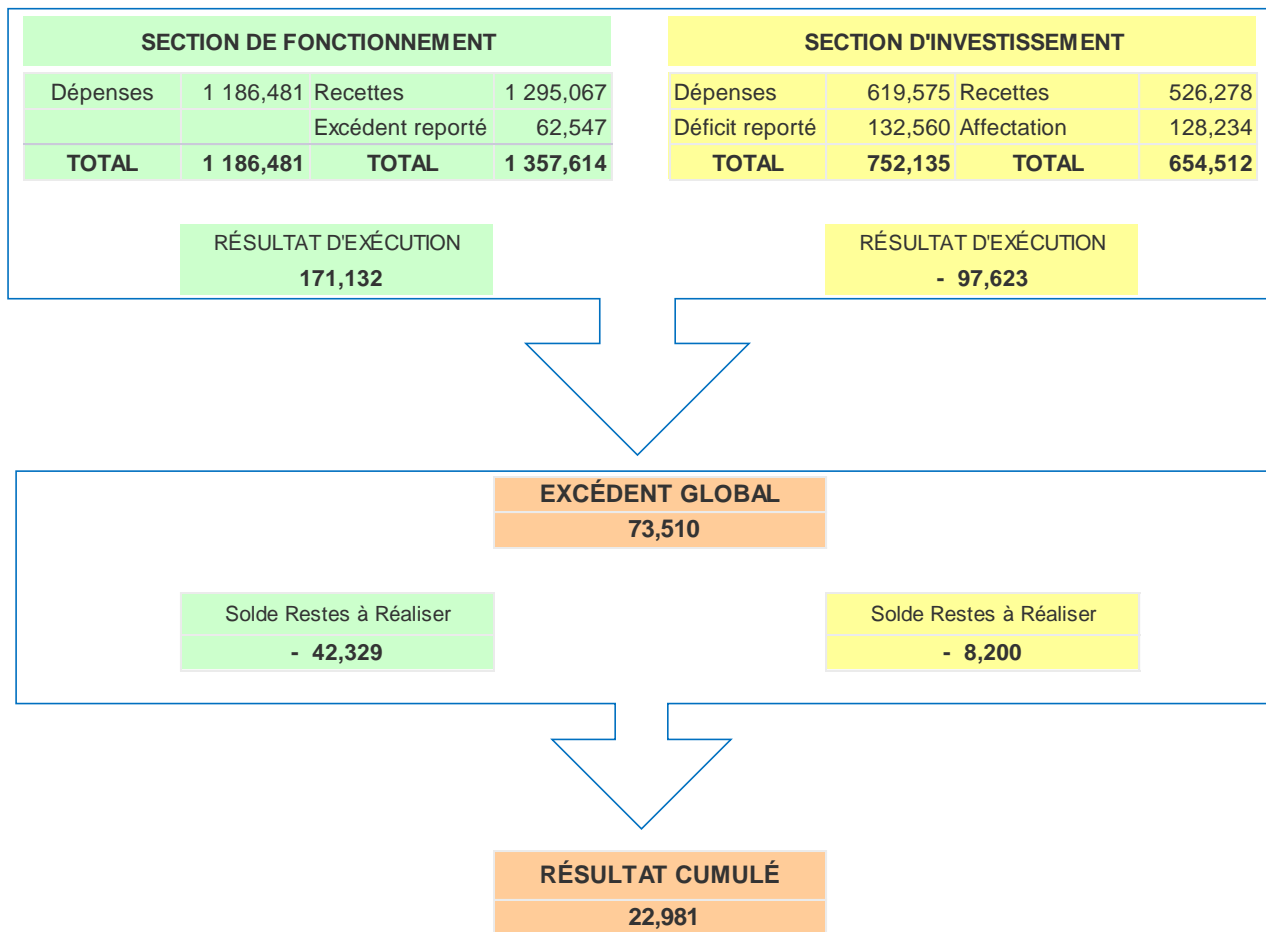
⇒ en dépenses de fonctionnement

– les crédits d'activité (dépenses courantes et exceptionnelles des services)	36,113 M€
– les crédits d'intervention (subventions)	6,137 M€
– les frais de personnel	0,079 M€

	42,329 M€

⇒ en dépenses d'investissement

les dépenses d'équipement non gérées en AP/CP	8,200 M€
-----------------------------------------------	----------



2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT¹

2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs) s'élèvent à 1 228,758 M€, contre 1 182,327 M€ en 2020. Elles s'exécutent à 101,18 % par rapport à la prévision budgétaire de l'exercice.

L'effet de la crise sanitaire est significatif. Il se traduit par un volume de recettes nettes constatées à hauteur de 7,4 M€, mais avec une progression de 25,3 M€, en intégrant les baisses subies en 2020, mais non reconduites en 2021.

- Les participations ont été significatives (9 M€) avec notamment le versement différé de l'aide attendue de l'État pour les achats de masques et dispositifs sanitaires en 2020, mais aussi de la contribution versée pour financer la mise en œuvre du plan vaccinal national (convention du BMP avec la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises du Ministère de l'intérieur),

- Le niveau des produits des services a été moins affecté, en 2021, par la crise sanitaire ; l'impact de la baisse des recettes est de - 1,6 M€ entre 2020 et 2021, contre - 13,7M€, entre 2019 et 2020. L'exercice 2021 a toujours été marqué par le maintien d'exonérations de redevances sur le domaine public en début d'exercice et de moindres recettes des équipements municipaux tels que les piscines, le Dôme et le Palais des Sports en particulier (centre de vaccination et fermetures). Cette perte est partiellement atténuée par le remboursement de chèques accompagnement services non utilisés dans le cadre d'un dispositif de solidarité en 2020.

L'évolution hors crise sanitaire est de 21,1 M€ (soit + 1,8 %).

L'ensemble des recettes de fonctionnement est détaillé dans le tableau ci-après :

	CA 2020	CA 2021	part relative au CA 2021	Taux de réalisation		Évolutions	
				du BP 2021	des crédits ouverts		
Fiscalité et compensations fiscales	683,551	711,033	57,87%	103,17%	104,61%	27,482	4,02%
Dotations	230,979	234,643	19,10%	100,13%	99,95%	3,664	1,59%
Attribution de compensation et FPIC	136,124	135,847	11,06%	98,30%	98,30%	-0,277	-0,20%
Produits des services	65,555	71,413	5,81%	91,92%	91,20%	5,858	8,94%
Subventions reçues	53,472	62,381	5,08%	103,66%	97,78%	8,908	16,66%
Autres recettes	12,646	13,442	1,09%	151,44%	131,72%	0,795	6,29%
TOTAL	1 182,327	1 228,758	100,00%	101,68%	101,18%	46,431	3,93%
Impact crise sanitaire	-17,914	7,402				25,316	141,32%
TOTAL hors crise sanitaire	1 200,241	1 221,356				21,115	1,76%

¹ Les montants figurant dans les différents tableaux sont exprimés en M€

Les recettes fiscales représentent près de 58 % des produits de la Ville en 2021, les dotations de l'État ainsi que l'attribution de compensation et le FPIC près de 30 % et les autres postes (produits des services, subventions reçues et recettes diverses) environ 12 %.

2.1.1. Les dotations

Les dotations reçues par la Ville sont constatées pour un montant de 234,643 M€.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

En 2021, la DGF évolue globalement de + 1,57 % (avec une inflation annuelle moyenne de 1,6 % et une hausse de la DSU de 3,72 %).

	CA 2020	CA 2021	Évolutions	
Dotation forfaitaire	135,748	136,407	0,659	0,49%
Dotation de référence (N-1 notifié)	135,662	135,748	0,086	0,06 %
Variation population	0,086	0,659	0,573	666,11 %
DSUCS	77,143	80,014	2,871	3,72 %
DNP	13,639	13,601	-0,038	-0,28 %
DGF permanents syndicaux	0,000	0,074	0,074	-
TOTAL DGF	226,530	230,096	3,566	1,57%

- La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire, qui constitue 59 % de la DGF, est pour la Ville, la principale dotation de l'État.

Le montant 2021 résulte de la dotation forfaitaire notifiée en 2020 (soit 135,748 M€), majorée de 0,659 M€ au titre de la dynamique de population calculée sur la base de 5110 habitants supplémentaires en population « DGF » pour une valeur de point à l'habitant de 128,93 €.

- La dotation de solidarité urbaine (DSU)

La DSU constitue 35 % de la DGF et s'élève à 80,014 M€.

La loi de finances pour 2021 a augmenté l'enveloppe DSU de 90 M€. À l'instar de 2020, la modification des critères de calcul de l'indice synthétique de ressources et de charges applicables à sa répartition s'avère favorable à la Ville de Marseille qui a vu sa dotation augmenter de 2,871 M€.

- La dotation nationale de péréquation (DNP)

Cette dotation (6 % de la DGF) vise principalement à corriger les insuffisances de potentiel financier entre les communes de même strate démographique (+ 200 000 habitants, dont Paris).

L'enveloppe mise en répartition en 2021 au niveau national est stable. Dans ce contexte, la dotation de la Ville s'élève à 13,601 M€ en 2021. Elle est restée quasiment stable (- 0,038 M€, soit - 0,28 %) en raison notamment du potentiel financier par habitant de la Commune qui n'a pas progressé plus vite que la moyenne de la strate.

- La dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGD reste identique à 2020, soit 2,835 M€. Elle est attribuée au titre :

- ✓ des dépenses d'hygiène pour 2,832 M€,
- ✓ de transferts de compétences de l'État au titre de l'urbanisme pour 0,003 M€.

- Les autres dotations de l'État

Les principales sont constituées de :

- ✓ la dotation pour les titres sécurisés qui s'élève à 0,571 M€,
- ✓ la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, pour 0,059 M€,
- ✓ la dotation de recensement qui n'a pas été versée par l'État en 2021 du fait du report de la campagne 2021 à 2022, en raison du contexte sanitaire (soit - 0,162 M€),
- ✓ la dotation spéciale aux instituteurs pour 0,056 M€,
- ✓ le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) au titre des dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics, soit 1,085 M€.

2.1.2. L'attribution de compensation et le FPIC

Les recettes issues de reversements règlementaires de la Métropole représentent un montant de 135,847 M€.

- L'attribution de compensation (AC)

Depuis le dernier rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) en date du 27/06/2019, qui a porté le montant de l'AC à 137,235 M€, ce reversement de fiscalité par la Métropole AMP à la Ville de Marseille a subi des modifications provisoires dans l'attente d'une évaluation d'un nouveau transfert de charges.

En effet, depuis sa création le 1^{er} janvier 2016, la Métropole est compétente en matière de « création, aménagement et entretien de voirie ». Or, dans les faits, certains accessoires de voirie (les espaces verts d'accompagnement de voirie et l'éclairage public de voirie) sont demeurés de compétence communale.

Afin de garantir la continuité du service public jusqu'au transfert effectif de cette compétence, il a été nécessaire de mettre en place des conventions transitoires avec la Métropole pour permettre à la Ville de Marseille de continuer à assumer, au nom et pour le compte de la Métropole, la gestion de ces accessoires de voirie sur son territoire.

La résultante est une diminution de 15,673 M€ (7,952 M€ fin 2019 et 7,239 M€ en 2020) entre l'AC socle 2019 et l'AC provisoire 2021, afin de permettre à la Métropole d'assumer le coût de l'exercice de cette compétence et de rembourser intégralement la Ville de Marseille pour les frais afférents.

Ces contractions successives de l'AC, calculées en fonction des montants prévisionnels des conventions, se sont révélées à terme défavorables pour la Ville de Marseille, la neutralité des flux n'étant plus respectée (les frais « refacturés » à la Métropole étant inférieurs aux prélèvements opérés sur l'AC). La Métropole a donc recalibré l'AC provisoire pour 2022 (approuvée en décembre 2021) qui est repassée à 127,278 M€ afin de régulariser la situation, soit une progression de 5,716 M€.

Néanmoins, en 2021, l'exécution de l'AC s'établit à 121,562 M€ conformément au volume fixé par la Métropole contre 122,045 M€ en 2020.

Enfin, une autre régularisation de l'AC était attendue par la Ville de Marseille : une hausse de 2,163 M€, en application d'une clause de réévaluation de charges liée au transfert de compétence des ZAC et concessions d'aménagements fin 2015. Pour cette dernière, la composante « frais de portage financier des avances versées aux aménageurs » est devenue sans objet à compter de 2021, conformément aux dispositions de la CLECT du 23 novembre 2015. Cette réévaluation n'a donc pas été appliquée par la Métropole.

- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal depuis 2012.

Le montant du fonds, fixé à 1 milliard d'€ depuis 2017, est d'abord alimenté par prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux (EPCI et leurs communes) et des communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant dépasse un certain seuil (0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national). Les sommes sont reversées aux ensembles intercommunaux et communes isolées moins favorisés, classés en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur potentiel financier agrégé, du revenu par habitant et de leur effort fiscal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire.

Ensuite, le prélèvement, d'une part, et le reversement, d'autre part, sont répartis entre l'EPCI et ses communes, soit dans le cadre d'un régime de droit commun par le biais d'un coefficient d'intégration fiscale (CIF), soit de manière dérogatoire par délibération de l'EPCI.

Enfin, la part ainsi allouée aux communes est répartie entre chacune d'elles, soit dans le cadre d'un régime de droit commun en fonction de leurs potentiels financiers par habitant et de leur population, soit de manière dérogatoire par délibérations de l'EPCI.

En 2021, la Métropole AMP est contributrice au FPIC pour 7,476 M€ et bénéficiaire de ce fonds pour 50,677 M€.

La contribution est répartie entre la Métropole et ses communes, en application du régime de droit commun sur la base d'un CIF de 36,96 % qui détermine la part de la structure intercommunale (soit 2,763 M€) et, par différence, la ponction opérée sur l'ensemble des communes (soit 4,713 M€).

L'attribution reçue fait l'objet d'une répartition dérogatoire par délibération de la Métropole du 7 octobre 2021. Le coefficient retenu pour le partage du bénéfice du FPIC est de 45 % (soit 22,805 M€ pour la Métropole et 27,872 M€ alloués aux communes).

La péréquation qui s'opère ensuite entre les communes est de droit commun au niveau du prélèvement et dérogatoire pour l'attribution par l'ajout des critères de population et de revenu par habitant.

Ainsi, en 2021, la Ville de Marseille contribue au FPIC à hauteur de 1,806 M€ (contre 1,711 M€ en 2020) et bénéficie de ce fonds pour 14,285 M€ (contre 14,079 M€ en 2020). Par conséquent, elle est bénéficiaire net du FPIC à hauteur de 12,479 M€ en 2021 (contre 12,368 M€ en 2020).

2.1.3. Les subventions reçues

Ce poste augmente de 16,66 % passant de 53,472 M€ en 2020 à 62,381 M€ en 2021, soit + 8,908 M€ et concerne les financeurs suivants :

	CA 2020	CA 2021	Évolutions	
Participations d'autres organismes	27,203	25,824	-1,379	-5,07%
<i>dont CNAF</i>	25,982	24,793	-1,189	-4,58%
Participations du GFP de rattachement	12,973	12,957	-0,016	-0,12%
<i>dont BMP</i>	12,957	12,957	0,000	
Autres participations de l'Etat	1,275	11,550	10,275	805,81%
Participations des Départements	11,292	11,302	0,010	0,09%
<i>dont BMP</i>	10,000	10,000	0,000	
Participations des Régions	0,638	0,641	0,002	0,39%
Budget communautaire et fonds structurels	0,091	0,107	0,016	17,52%
Total	53,472	62,381	8,908	16,66%

Les participations de la CNAF au titre de la jeunesse (ACM - Accueils Collectifs de Mineurs) et surtout de la petite enfance représentent 41 % du financement de la Ville.

Viennent ensuite les versements de la Métropole, soit 21 % des financements, mais essentiellement fléchés vers le Bataillon de Marins-Pompiers (BMP) sur base normée (CGCT) et non évolutive à ce jour (cf. annexe spécifique du rapport sur le BMP).

Au troisième rang arrivent les participations de l'État, soit 19 % des financements, essentiellement au titre de la crise sanitaire.

Enfin, les subventions du CD13, soit 18 % du total, sont destinées pour leur grande majorité au seul BMP (10 M€).

Les évolutions proviennent essentiellement de :

- La participation de l'État à l'achat de masques dans le cadre de la crise sanitaire (+ 4,126 M€) et pour les centres de vaccination (+ 4,638 M€),
- La participation de l'État au marché d'assistance au relogement confié à SOLIHA PROVENCE (+ 0,939 M€),
- La non-reconduction de l'aide exceptionnelle de la CNAF en 2020 pour le fonctionnement des crèches pendant la crise sanitaire (- 5,435 M€),
- La contribution de la CNAF pour le Bonus Territorial pour le secteur de la petite enfance (+ 3,321 M€).

2.1.4. Les recettes fiscales

	CA 2020	CA 2021	Évolutions	
Impositions directes	556,484	605,695	49,210	8,84 %
Autres impôts et taxes	76,534	93,383	16,849	22,02 %
Allocations compensatrices de fiscalité	47,549	9,514	-38,035	-79,99 %
Rôles supplémentaires	2,984	2,442	-0,542	-18,17 %
Total Fiscalité	683,551	711,033	27,482	4,02%

- Les impositions directes

Les impôts perçus par la Ville de Marseille s'élèvent à 605,695 M€, décomposés comme suit :

- ✓ 385,682 M€ de taxe foncière bâtie et non bâtie,
- ✓ 17,992 M€ de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, dont 2,509 M€ au titre de la majoration,
- ✓ 201,703 M€ de reversement pour perte de taxe d'habitation sur les résidences principales,
- ✓ 0,317 M€ de rôles complémentaires.

Ce total fait l'objet d'un lissage de 0,803 M€ impactant à la hausse le produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de taxe foncière bâtie pour une certaine catégorie de locaux professionnels dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.

Les rôles supplémentaires ont représenté, pour leur part, 2,442 M€.

L'évolution du produit de 49,210 M€ par rapport à 2020 s'explique par le changement de périmètre des recettes et principalement l'intégration de l'ancienne allocation compensatrice de taxe d'habitation dans les rôles généraux.

Concernant les bases, l'évolution négative constatée s'explique par la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales d'une part, et par la réduction de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels ; d'autre part :

- ✓ Les bases de taxe d'habitation ne concernent plus que les résidences secondaires, soit - 95,06 %,
- ✓ Les bases de foncier bâti sont amputées de la moitié des valeurs locatives des locaux industriels, soit - 1,34 %.

Les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires progressent, pour leur part, de 9,10 %.

- Les autres impôts et taxes

	CA 2020	CA 2021	Evolutions	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	42,624	58,188	15,564	36,51 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	13,954	14,830	0,876	6,28 %
Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)	10,000	10,000	0,000	0,00 %
Taxe de séjour	5,710	6,778	1,068	18,70 %
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	2,231	2,650	0,419	18,78 %
Prélèvement sur les paris hippiques	0,000	0,412	0,412	-
Taxes funéraires	1,645	0,154	-1,491	-90,63 %
Taxes sur les pylônes électriques	0,188	0,192	0,004	2,28 %
Taxes diverses	0,181	0,178	-0,004	-2,06 %
TOTAL	76,534	93,383	16,849	22,02 %

Ce poste augmente de 16,849 M€, passant de 76,534 M€ en 2020 à 93,383 M€ en 2021.

Les évolutions proviennent principalement :

- de l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux soit + 15,564 M€,

La crise de la Covid-19 a renforcé l'attractivité de la « pierre » perçue comme une véritable valeur refuge par les acheteurs et les investisseurs. Comme partout en France, Marseille profite pleinement de taux d'emprunts historiquement faibles. Aujourd'hui, face aux incertitudes liées aux placements financiers, l'achat immobilier assure pratiquement toujours une belle rentabilité sur le long terme. Le dynamisme du marché pousse, par ailleurs, les prix immobiliers à la hausse.

- de la taxe de séjour dont le niveau de recettes est identique à celui d'avant la crise sanitaire +1,068 M€,
- de la taxe sur la consommation finale d'électricité soit + 0,876 M€, après une année 2020 marquée par la crise sanitaire,
- du prélèvement sur les paris hippiques, soit + 0,412 M€, régularisations des années 2019 et 2020.

En application de l'article 168 de la loi de Finances 2019, l'État reverse chaque année, dans la limite de certains plafonds, 15 % de son prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs hippiques aux établissements publics de coopération intercommunale et aux communes sièges d'un ou plusieurs hippodromes.

- de la suppression de la taxe funéraire, soit - 1,491 M€, abrogée à compter du 1^{er} janvier 2021 par la loi de finances 2021, sans aucune compensation à l'encontre des collectivités la percevant.

- Les allocations compensatrices

Avec la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune ne perçoit plus l'allocation compensatrice pour personnes de condition modeste, celle-ci ayant été intégrée au calcul de la perte de recettes de taxe d'habitation, entièrement compensée par l'application d'un coefficient correcteur sur le produit de foncier bâti.

L'allocation compensatrice des taxes foncières s'établit à 7,988 M€ en 2021, en progression de 6,110 M€ par rapport à 2020. Cette augmentation notable est due à la compensation pour perte de bases afférentes aux établissements industriels (5,958 M€).

L'allocation compensatrice pour perte de la taxe d'habitation sur les logements vacants demeure inchangée à 1,263 M€.

Enfin, le réalisé de l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle s'élève à 0,263 M€.

2.1.5. Les produits des services

Les recettes s'élèvent à 71,413 M€, contre 65,555 M€ en 2020. Elles affichent une augmentation de 5,858 M€ (soit + 8,94 %), conséquence d'une année 2020 marquée par la crise de la Covid-19, les confinements et les fermetures d'équipements municipaux. Certaines gratuités et exonérations avaient été accordées en 2020 et pérennisées en 2021 pour aider les différents secteurs touchés par la crise.

- **Les produits des services et du domaine**

Sur ce chapitre, le budget réalisé atteint 52,725 M€ en 2021 contre 46,876 M€ en 2020, soit une augmentation de 5,849 M€ (12,48 %).

Les principales évolutions sur les postes suivants (cf. paragraphe introductif) résultent du retour à une situation quasi-ordinaire en matière d'activité, de gestion et de fréquentation après un exercice atypique (2020) :

- le stationnement payant (9,535 M€, en progression de 1,747 M€) et le produit du forfait post-stationnement (7,116 M€, en augmentation de 2,033 M€), étant précisé que ce dernier fait l'objet d'un reversement réglementaire (net des charges de la Ville) à la Métropole, gestionnaire de la voirie, des transports en commun et de la circulation,
- les redevances d'occupation du domaine public : emplacements (6,518 M€, en progression de 1,837 M€),
- la participation des familles aux crèches (7,228 M€, en augmentation de 1,773 M€),
- la participation des familles aux garderies du matin et du soir (1,973 M€, en augmentation de 0,452 M€).

Par ailleurs, il convient de noter l'augmentation des remboursements des frais de relogements demandés aux propriétaires d'immeubles sinistrés (1,786 M€, en progression de 1,725 M€), liée à l'amélioration des modalités de gestion et au renforcement de l'organisation des services municipaux concernés.

- **Les autres produits de gestion courante**

Ce poste se stabilise à 18,688 M€ en 2021, contre 18,679 M€ en 2020. Certaines fluctuations concernent :

- les loyers des baux emphytéotiques et à construction (1,395 M€, en progression de 0,420 M€),
- le règlement de contentieux divers consécutifs à des jugements en faveur de la Ville (0,489 M€, en progression de 0,305 M€),
- les loyers des chalets de Noël (0,056 M€) qui affichent une baisse de 0,115 M€, du fait d'un décalage de la constatation budgétaire,
- les frais de fonctionnement des groupes d'élus (mobilier) en baisse de 0,112 M€.

2.1.6. Les atténuations de charges

Le montant de ces recettes varie selon les réajustements de dépenses réalisés au cours de l'exercice. En 2021, il est de 8,916 M€, en augmentation de 1,240 M€.

Cette progression résulte essentiellement des régularisations sur rémunération des agents (1,664 M€, en progression de 0,777 M€), notamment en lien avec les absences exceptionnelles en période de crise sanitaire.

2.1.7. Les produits exceptionnels

En 2021, ces produits, d'un montant 3,483 M€, évoluent de – 0,595 M€ du fait principalement :

- ✓ d'écritures liées aux annulations de mandats de rattachement (1,282 M€, en diminution de 0,464 M€),
- ✓ de régularisations de consommations d'électricité (0,131 M€, en diminution de 0,719 M€),
- ✓ d'un remboursement suite à une décision du Conseil d'État rendue en faveur de la Ville (0,498 M€, en progression de 0,495 M€).

2.1.8. Les produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 1,043 M€, contre 0,893 M€ en 2020, avec une augmentation de 0,151 M€, soit + 16,88 %.

Les principaux écarts proviennent :

- ✓ du reversement de bénéfices financiers (0,405 M€, en augmentation de 0,254 M€) en lien avec les taux d'intérêt négatifs (ces taux d'intérêt négatifs sont liés au contexte déflation au moment de la contractualisation des emprunts considérés),
- ✓ de l'arrêt du versement des intérêts de la dette récupérable pour la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) transférée en 2019 à la Métropole, soit une diminution de 0,154 M€ avec un montant résiduel constaté de 0,140 M€ correspondant aux seuls intérêts des frais financiers évalués pour la compétence « défense extérieure contre les Incendies » (DECI).

2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.2.1. Des dépenses maîtrisées malgré l'impact significatif de la crise sanitaire

La crise sanitaire représente un coût valorisé en matière de fonctionnement à hauteur de 8,4 M€ résultant de dépenses nettes supplémentaires de 15,8 M€ et de recettes nettes perçues à hauteur de 7,4 M€ (participations).

Ces éléments sont développés dans le détail des postes présentés ci-dessous.

	CA 2020	CA 2021	Taux de réalisation		Évolutions	
			du BP 2021	des crédits ouverts 2021		
Charges de personnel	607,782	620,063	100,30%	99,35%	12,281	2,02%
Crédits d'Activité (charges courantes et exceptionnelles)	262,389	264,648	93,44%	78,61%	2,259	0,86%
Subventions	131,094	137,765	99,59%	92,06%	6,671	5,09%
Frais financiers	38,931	31,576	91,37%	91,37%	-7,355	-18,89%
TOTAL	1 040,196	1 054,052	98,11%	92,06%	13,856	1,33%
Impact crise sanitaire	20,869	15,833			-5,036	-24,13%
TOTAL hors crise sanitaire	1 019,327	1 038,219			18,893	1,82%

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élevaient à 1 040,196 M€ en 2020, progressent de 1,33 % pour s'établir à 1 054,052 M€ en 2021, soit une augmentation de 13,856 M€.

Hors effets directs valorisés de la crise sanitaire, ces dépenses s'établiraient à 1 038,219 M€ en 2021 avec une progression de 18,893 M€ (+ 1,82 %).

À titre d'information, l'inflation moyenne s'est établie à 1,6 % en 2021 et la progression des dépenses réelles de fonctionnement du secteur communal à 1,9 % (sans retraitement de la crise sanitaire), selon le dernier bulletin d'information statistique de la DGCL dédié à ce millésime.

2.2.2. Les dépenses de personnel

	CA 2020	CA 2021	Évolutions	
Frais de personnel hors BMPM	516,482	521,866	5,384	1,04%
dont :				
Personnel permanent	478,260	476,649	-1,611	-0,34%
Personnel non permanent	17,136	21,900	4,764	27,80%
Autre personnel extérieur	1,665	2,607	0,941	56,53%
Charges communes	19,421	20,710	1,290	6,64%
Bataillon de Marins-Pompiers	91,300	98,197	6,897	7,55%
TOTAL	607,782	620,063	12,281	2,02%
Impact crise sanitaire	2,764	6,239	3,475	125,73%
TOTAL hors crise sanitaire	605,018	613,824	8,806	1,46%

Le taux de réalisation du budget alloué pour les charges de personnel atteint 99,35% des crédits inscrits (contre 98,6 % en 2020).

Globalement, c'est une évolution de 2,02 %, soit 12,281 M€, sur un volume qui représente 59 % du budget de fonctionnement (58 % en 2020).

Il convient de noter que la progression totale des frais de personnel, hors crise sanitaire, s'établit à 8,8 M€ soit + 1,46 %.

Les dépenses de personnel (6,2 M€) afférentes à la crise concernent notamment le Bataillon de Marins Pompiers (BMP) avec le coût de la prime COVID octroyée en 2020, mais remboursée à l'État à terme échu, pour les personnels militaires (1,8 M€) ainsi que les frais liés aux vacataires employés dans les centres de vaccination (environ 1,2 M€).

Par ailleurs, il est tenu compte du coût supplémentaire des vacataires dans le secteur de l'éducation (un peu plus de 2,5 M€) et des vacations spécifiques aux infirmiers et médecins mobilisés (0,5 M€). Enfin, les régularisations de primes COVID concernant le personnel municipal ont représenté un montant de l'ordre de 0,2 M€.

Les frais de personnel hors BMPM

- Le personnel permanent

Ce poste regroupe près de 78,7 % des charges de personnel (476,649 M€), soit - 1,6 M€ par rapport à 2020.

Toutefois, la juste appréciation de la progression de la masse salariale du personnel permanent nécessite de neutraliser l'impact de « l'effet COVID » (- 2,550 M€ sur ce poste) et de prendre en compte un changement de périmètre en matière d'effectif permanent (- 1,469 M€), conforme aux préconisations de la CRC (apprentis et collaborateurs d'élus désormais inclus aux « non permanents »).

Sur cette base, le budget exécuté en 2021 progresse donc de 2,4 M€ (soit - 1,611 + 2,550 + 1,469).

⇒ La balance des effectifs :

- tous budgets confondus, l'effectif passe de 11 928 agents au 31 décembre 2020 à 11 887 agents au 31 décembre 2021,
- pour le seul budget principal, l'effectif passe de 11 571 au 31 décembre 2020 à 11 551 agents au 31 décembre 2021.

L'hypothèse budgétaire reposait sur un effectif cible attendu de 12 304 agents, tous budgets confondus, soit une évolution de 376 agents.

Pour l'effectif de l'ensemble des budgets, 755 départs ont été enregistrés (dont 641 définitifs) pour 714 entrées (dont 640 recrutements).

Concernant les départs, est notamment pris en compte le transfert d'environ 60 agents de l'ex-conservatoire de musique municipal à l'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille-Méditerranée (INSEAMM).

L'effet volume des effectifs est générateur d'une baisse des dépenses de la masse salariale à hauteur de 5,6 M€ : celle-ci résulte à la fois des départs et des recrutements moins onéreux (effet de « noria ») que le coût salarial des anciens titulaires. La vacance des postes conditionne également cette estimation.

⇒ Les principales mesures nationales ou réglementaires :

- La mise en œuvre du protocole PPCR a été appliquée sur la paie de janvier pour l'année 2021, soit une évolution d'environ + 1,846 M€,
- Au 1^{er} janvier 2021, le montant brut du SMIC horaire a initialement augmenté de 0,99% puis à nouveau, au 1^{er} octobre, relevé de 2,2 % et porté à 10,49 €/h : 2600 agents ont été concernés pour un montant de 0,150 M€.

⇒ Les mesures internes concernent les postes suivants :

- L'augmentation du régime indemnitaire de 2,315 M€ principalement du fait de l'attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) en évolution de 1,8 M€ (dont environ 1,7 M€ pour la prime exceptionnelle octroyée au personnel des écoles et crèches) et 0,537 M€ pour la revalorisation hors CIA pour l'ensemble des agents,
- la modification de la participation de la Ville aux contrats santé/prévoyance en année pleine, soit un surcoût de 1,751 M€ par rapport à 2020, avec 9 070 bénéficiaires en 2021 contre 8 216 en 2020, soit une augmentation de 10,4 %,
- les indemnités et les heures supplémentaires relatives aux élections sont en hausse par rapport à 2020, soit + 0,613 M€ (tenue des élections départementales et régionales consécutives aux municipales de 2020),
- le paiement du Compte Épargne Temps (monétisation et conversion en points RAFP : 1,290 M€), pour la seconde année, a généré une évolution de + 0,423 M€ (+ 0,272 M€ par rapport au montant inscrit),
- les heures supplémentaires sont en augmentation, soit + 0,291 M€,
- les indemnités diverses ont augmenté par rapport à fin décembre 2020, soit + 0,179 M€ (jours indemnisés pour congé annuel, allocation forfaitaire de télétravail et indemnité de nourriture),
- le GVT indiciaire a représenté une évolution de 1,8 % en moyenne sur l'exercice.

• Le personnel non permanent

Ces dépenses (hors BMPM) augmentent de 27,8 %, soit + 4,764 M€. Ce poste représente 3,5 % de la globalité des dépenses de personnel.

Cependant, il faut tenir compte des infirmiers et médecins vacataires du dispositif de crise (0,458 M€) dans l'évolution et du coût des vacataires supplémentaires de l'éducation en lien avec ce contexte (2,5 M€).

La progression résiduelle + 1,8 M€ est principalement le fait d'un changement de périmètre pour des effectifs qui figuraient sur le personnel permanent en 2020 (collaborateurs d'élu et les apprentis) valorisés à 1,469 M€ et, pour le solde, il s'agit de l'évolution des paies de contractuels et vacataires (dont intermittents du spectacle et saisonniers) autour de 0,3 M€.

Les principales évolutions à la hausse concernent :

- les vacataires affectés aux Mairies de Secteur (6,784 M€) progressent de 0,253 M€,
- les vacataires relevant du service de la lutte contre l'exclusion et la solidarité, soit une évolution de 0,188 M€,
- les renforts dans le secteur des opérations funéraires et des élections, sont constitutifs d'une hausse cumulée de 0,115 M€,
- les vacataires affectés à l'entretien des locaux, avec une progression de 0,086 M€,

En parallèle, il est constaté une diminution globale de 0,332 M€ dans le secteur des loisirs. Cette évolution est liée à la contraction du volume de vacataires pour les équipements sportifs (fermeture de piscines sur certaines périodes).

• Les charges communes

Elles représentent 3,3 % des charges totales de personnel et regroupent principalement les frais de personnels assimilés pour les titres-restaurant et de transport, le fonds de compensation au supplément familial, les allocations chômage ainsi que les frais d'examens médicaux ou pharmaceutiques de la médecine du travail et de contrôle.

Elles s'accroissent de 6,64 % (1,290 M€) avec, dans le détail, des variations contrastées :

- les allocations chômage (3,112 M€), soit + 0,842 M€ après une année stable et en proportion avec le volume des contractuels,
- les titres-restaurant et de transport hors ceux du BMPM (16,008 M€) ; en hausse de 0,258 M€ essentiellement pour la participation afférentes aux cartes utilisées sur le réseau de la RTM, ainsi que pour les titres-restaurant des écoles, en lien avec les usages et le volume des ayants droit,
- les capitaux décès et pensions invalidité gérés par le service des retraites (0,343 M€), soit + 0,143 M€ (décret n°2021-176 du 17 février 2021) : les évolutions réglementaires induisent une évolution des montants individuels versés aux ayants-droits des agents décédés en activité (en moyenne 23 000 € par ayant droit en 2021 contre 8 000 € entre 2020),
- le fonds national de compensation du supplément familial (0,601 M€), qui a pour rôle d'égaliser a posteriori les charges en matière de supplément familial (SF) que les collectivités versent à leurs agents fonctionnaires, soit + 0,088 M€ (la contribution calculée sur la base d'un coefficient en rapport avec le montant total des rémunérations déclarées par l'ensemble des collectivités),
- les dépenses de médecine du travail (examens des agents) et pharmacie (0,634 M€), soit - 0,026 M€,
- les frais divers tels que cotisations AGESEA (Association de gestion de la sécurité sociale des auteurs) et le fonds d'insertion des personnes handicapées (0,012 M€) stables.

• Les autres frais de personnel extérieur

Le personnel extérieur (pour mémoire hors militaires du BMPM présentés infra) représente 2,607 M€ et augmente de 0,941 M€. Il représente 0,4 % des dépenses de personnel.

Ce poste est majoritairement constitué par les indemnités aux instituteurs pour les études surveillées, avec une dépense de 2,591 M€ en hausse de 0,941 M€, compte tenu de la fréquentation en hausse des créneaux du soutien scolaire encadrés et gratuits pour les familles.

L'autre composante est le remboursement des médecins mis à disposition par le Conseil Départemental pour la médecine de contrôle, soit 0,015 M€ exécutés, pour un montant identique à celui de 2020.

Les frais de personnel du BPPM

D'un montant global de 98,197 M€, ces frais augmentent de 6,897 M€ (soit + 7,5 %) et représentent 16 % des dépenses de personnel. Pour ce millésime, ils sont le premier poste d'évolution et représentent 56 % de l'évolution.

Cette progression résulte en partie du remboursement à l'État, à terme échu, de la prime Covid, octroyée en 2020, pour environ 1,8 M€, ainsi que des vacataires des centres de vaccination pour 1,2 M€. La variation nette est donc de l'ordre de 3,9 M€.

Trois catégories de personnel concernent cette entité : les personnels militaires, les civils contractuels et les agents territoriaux statutaires avec, de surcroît, des charges communes pour les deux dernières populations :

- les frais de personnels militaires du BPPM sont remboursés à l'État. Ils représentent plus de 91,4 % de ce poste, soit 89,726 M€ (dont 4,887 M€ de contingents mis à disposition de tiers et faisant l'objet de remboursements), en progression de 5,593 M€,
- les frais de personnels civils contractuels et vacataires s'établissent à 5,565 M€, en hausse de 1,181 M€,
- les frais de personnels territoriaux statutaires s'élèvent à 2,631 M€ ; ils varient d'environ 0,092 M€,
- les autres charges (médecine du travail et pharmacie, allocations chômage, titres-restaurant et de transport) du budget municipal sont exécutées à hauteur de 0,275 M€, soit + 0,031 M€ essentiellement évolutifs pour la médecine du travail.

Globalement, la progression de ces frais de personnel est en lien avec les recrutements du BPPM, en conformité avec la délibération du 27/01/20 fixant les effectifs pour la période du 1^{er} février 2020 au 30 juin 2022.

Le budget alloué a permis de rémunérer 2 396 militaires et 147 civils, soit 2 543 agents (soit environ 30 personnels supplémentaires pour rallier la cible autorisée par le Conseil Municipal), ce millésime étant également marqué par la première annualité de la revalorisation de la prime de feu (+ 2 points) pour 1,2 M€ environ et le GVT qui a représenté une évolution de l'ordre de 0,5 M€.

2.2.3. Les crédits d'activité et d'intervention

	CA 2020	CA 2021	Taux de réalisation		Évolutions	
			du BP 2021	des crédits ouverts 2021		
Charges courantes, à caractère général et exceptionnelles	236,978	238,971	93,34%	77,74%	1,993	0,84%
Atténuations de produits	10,861	11,122	87,97%	75,66%	0,261	2,40%
Dotations aux Arrondissements	14,550	14,555	100,00%	100,00%	0,005	0,04%
Crédits d'Activité	262,389	264,648	93,44%	78,61%	2,259	0,86%
Impact crise sanitaire	17,211	10,865			-6,346	-36,87%
TOTAL hors crise sanitaire	245,178	253,783			8,605	3,51%

Le poste « fonctionnement des services », soit environ 25 % du budget, en progression de 2,259 M€ (+ 0,86 %), représente 16 % dans l'évolution des dépenses globales. En retraitant la part de budget affectée par la crise sanitaire, l'évolution de ce poste entre les deux exercices considérés est de l'ordre de 8,6 M€ (+ 3,5 %).

Les crédits d'activité demeurent la partie du budget la plus impactée par la crise sanitaire avec environ 10,9 M€ de dépenses nettes. Les principales dépenses sont relatives aux frais de nettoyage des locaux (10,7 M€) pour les écoles et crèches en particulier, aux prestations de tests et détectations, de sécurité et frais divers (2,9 M€), aux équipements de protection (masques, blouses, gants, gel...) et consommables sanitaires (2,2 M€), aux secours d'urgence pour les personnes précaires (0,6 M€). Ces dépenses ont été atténuées par de moindres charges (valorisées à 5,5 M€ en cumul) concernant les frais de missions, de réceptions, les fêtes et cérémonies, frais de relations publiques, les expositions ou encore les frais de transports et frais de formation, du fait des contingences sanitaires à l'origine d'annulations de manifestations, de rassemblements collectifs ou de limitations de déplacements.

Par ailleurs, il convient de noter l'opportunité saisie par la Ville (délibération n°21/0114/BCV du 2 avril 2021) de recourir au dispositif dérogatoire mis en place par le législateur, autorisant l'étalement des charges directement liées à la gestion de la crise sanitaire hors frais de personnel (circulaire du 24 août 2020 dont les dispositions ont été prolongées jusqu'au 30 juin 2021).

En effet, le cadre budgétaire et comptable des finances locales a été exceptionnellement adapté pour permettre un transfert de charges en section investissement et son amortissement fractionné. Ainsi, pour 2021, c'est une dépense de 9,070 M€ correspondant aux frais réels « COVID » du premier semestre 2021 qui a fait l'objet d'un étalement, à concurrence de 1,814 M€ (1/5^{ème} du total) à compter de cet exercice et jusqu'en 2025.

- Les charges courantes, à caractère général et exceptionnelles

L'ensemble des dépenses courantes et exceptionnelles, qui s'est élevé à 238,971 M€ en 2021, affiche une progression brute de 1,9 M€, mais une variation nette de l'ordre de 9,5 M€ hors crise sanitaire.

Les principales hausses sont les suivantes :

- les marchés de prestations pour les aménagements des rythmes scolaires et garderies (10,806 M€), soit + 3,189 M€, en lien avec 36 ouvertures de nouvelles garderies et du fait d'un retour à une fréquentation classique des activités périscolaires après une année atypique,
- les loyers et charges immobilières (20,513 M€), soit + 2,289 M€, essentiellement du fait des révisions et indexations,
- les frais de carburants (3,088 M€), notamment pour le BMP, en lien avec les reports de facturation et dans une moindre mesure du fait des évolutions tarifaires, soit 1,470 M€,
- l'évolution des frais de télécommunication courants (hors liaisons vidéoprotection, soit 3,5 M€) représente 1,428 M€, dont la moitié en lien avec les reports,
- les dotations de produits d'entretien (2,606 M€), en particulier pour les écoles et les crèches, ont été remises à niveau à la suite de l'adaptation des protocoles et du cumul des besoins en année pleine (période de fermetures en 2020) et s'ajoutent aux évolutions tarifaires pour générer une progression de 1,170 M€,
- les frais informatiques liés aux licences, abonnements de logiciels, aux assistances applicatives, prestations d'accompagnement (5,495 M€), soit + 1,161 M€ dont 0,6 M€ pour les seules licences et droits d'utilisation,
- les frais de collecte des déchets et de propreté (2,160 M€) du domaine communal progressent de 1 M€, en partie en lien avec la prise en charge des déchets d'activité des services municipaux précédemment collectés par la Métropole, mais hors périmètre de sa compétence de traitement des ordures ménagères,
- le forfait communal versé aux écoles privées (13,840 M€), soit + 1 M€, dont l'exécution s'est poursuivie sur les mêmes bases, mais pour lequel la Ville envisage un nouvel examen de périmètre et des modalités d'application, après la décision du Tribunal Administratif du 24 novembre 2021 annulant la délibération support de fin 2019.

Ces progressions sont partiellement compensées par l'impact de la refonte complète des modalités d'hébergement des populations victimes de l'habitat insalubre :

- les frais de relogements d'urgence et temporaires de personnes sinistrées, évacuées des immeubles insalubres et / ou en situation de péril (6,634 M€) sont désormais mises en œuvre dans de meilleures conditions avec une montée en puissance du contrat de maîtrise d'œuvre sociale conclu notamment avec le bailleur social SOLIHA pour des solutions d'accompagnement moins précaires, moins onéreuses et plus adaptées que les réservations hôtelières. Il en résulte une évolution à la baisse de 2,674 M€.

- Les subventions versées

	CA 2020	CA 2021	Taux de réalisation		Évolutions	
			du BP 2021	des crédits ouverts		
Subventions aux associations et aux personnes de droit privé	58,630	61,045	102,10%	89,59%	2,415	4,12%
Subventions aux budgets annexes	32,061	29,847	93,77%	92,77%	-2,215	-6,91%
Subventions aux organismes publics	22,596	28,857	100,91%	97,44%	6,261	27,71%
Subventions aux fermiers et concessionnaires (DSP)	17,807	18,017	99,48%	91,40%	0,210	1,18%
TOTAL	131,094	137,765	99,59%	92,06%	6,671	5,09%
Impact crise sanitaire	0,894	-1,271			-2,165	-242,11%
TOTAL hors crise sanitaire	130,200	139,036			8,837	6,79%

Le taux de réalisation des subventions s'établit à 92 %, taux très proche de 2020 mais avec un volume de subventions en progression de 6,671 M€, soit + 5 %, principalement du fait de l'évolution des subventions aux organismes publics, dont le recalibrage de la subvention pour l'établissement public de coopération culturelle INSEAMM (voir infra).

Dans une moindre mesure, les subventions aux associations progressent de 2,215 M€, soit + 7 %, après une forte baisse en 2020 (- 13 %), année marquée par les manifestations annulées et le changement des versements lié à la Convention Territoriale Globale (CTG) de la CNAF.

Les subventions dans leur ensemble représentent 13,1 % des dépenses réelles de fonctionnement exécutées (contre 12,6 % en 2020).

Hors crise sanitaire, la progression globale serait de 8,8 M€ (+ 6,79 %).

Dans ce registre, en 2021, les dépenses de subventions (près de 1 M€ en cumul) tiennent compte notamment du soutien supplémentaire aux structures associatives du secteur culturel, très touché par la crise. Dans une moindre mesure, il s'agit aussi d'une participation supplémentaire à la DSP de la restauration scolaire, pour la distribution de pique-niques aux familles (d'enfants rationnaires) vulnérables, lors des périodes de fermeture, mais aussi des aides à destination des étudiants via un soutien à l'Université Aix-Marseille.

À l'inverse, les subventions prévues pour les budgets annexes dont l'activité a été en grande partie contrainte par la pandémie (Opéra - Odéon, Espaces événementiels – centre de congrès du Pharo) n'ont pas été exécutées intégralement du fait de l'amélioration de la situation et d'une gestion adaptée, générant ainsi une « économie » (environ 2,3 M€).

➔ **Les subventions aux organismes privés**, qui constituent 44 % du poste, ont été exécutées à 89,6 % pour un mandaté global de 61,045 M€.

Certaines subventions correspondent à des partenariats en lien avec :

- la déclinaison locale des politiques nationales telles que la prévention de la délinquance, la CTG, le plan mercredi ou d'autres domaines de compétences co-exercées en matière de santé publique ou d'hébergements d'urgence par exemple,
- les objectifs des politiques publiques municipales relayés par des organismes partenaires conventionnés (crèches associatives, centres sociaux, structures à vocation culturelle) ou encore pour le développement économique local et l'attractivité.

Les partenariats représentent un volume de 42,025 M€, soit 69 % du volume des subventions aux associations. Ils sont quasiment stables (- 0,112 M€), mais présentent des évolutions contrastées, notamment pour les postes détaillés ci-dessous.

- Les crèches associatives : - 2,687 M€, baisse à mettre en lien avec le changement de modalités de versement des subventions, puisqu'il n'y a plus de paiement à terme échu en 2021, alors qu'en 2020 le quatrième trimestre 2019 avait été acquitté en plus des autres versements de l'exercice courant. En retraitant les reports de 2019, ce volume de subventions demeure quasiment identique d'un exercice à l'autre, étant précisé que le mode de calcul est désormais établi par place et non plus corrélé aux heures de présence des enfants ;
- Les structures culturelles avec notamment + 1,132 M€ pour le secteur de l'expression musicale lyrique et chorégraphique (parmi les principaux acteurs soutenus dans ce secteur figurent la Cité de la Musique, l'École Nationale de Danse, le Ballet National de Marseille, Le ZEF – scène du Merlan, le théâtre du Moulin...) et + 0,275 M€ dans le domaine de l'action culturelle ;
- Les aides aux Accueils collectifs de mineurs dont les structures de type centres aérés de la jeunesse (ALSH) et ludothèques + 1,242 M€.

Les autres subventions génériques concernant le soutien aux activités associatives, évènements et animations représentent 19,020 M€, soit 31 % du volume des subventions aux associations et progressent (+ 2,669 M€), principalement en lien avec les postes ci-dessous.

- Les subventions aux associations culturelles évoluent de 2,035 M€ après une diminution de l'ordre de 1 M€ en 2020, dans une perspective de redynamisation et d'accompagnement des acteurs culturels fortement fragilisés depuis 2020 et impactés par la mise en place du pass sanitaire en 2021,
- Les soutiens aux associations et manifestations sportives progressent de 0,325 M€, après une diminution de 0,729 M€ en 2020, du fait des impacts de la crise sanitaire,
- Les subventions aux associations participant à des manifestations (championnat de France de danses sportives, nuit des champions, Elite Gym Massalia ...) au Palais des Sports avec la reprise de l'activité de cet équipement fin 2021, après son affectation transitoire (centre de vaccination notamment), lors de la crise sanitaire : + 0,148 M€.

➔ **Les subventions aux organismes publics** représentent 21 % des subventions versées. Elles sont exécutées à hauteur de 97,44 % pour un total de 28,857 M€ et augmentent de 6,261 M€ (soit + 27,71 %).

Les principales variations à la hausse concernent :

- l'établissement public de coopération culturelle dénommé INSEAMM regroupant l'ancien Conservatoire National à Rayonnement Régional (CNRR) et l'ex-école École supérieure d'art et de design Marseille-Méditerranée (ESADMM), avec une progression de 5,677 M€ de la subvention pour sa première année pleine de fonctionnement. La subvention annuelle est ainsi portée à 14,967 M€. Ce versement est partiellement atténué par le remboursement du personnel municipal mis à disposition et des autres frais de fonctionnement assumés par la Ville pour le compte de l'établissement (cumul de 0,934 M€ en recettes, cf. rubrique produits des services),

- la participation aux frais de l'ex GIP Marseille Rénovation Urbaine (dissolution de cet établissement au 31/12/19), en progression de 0,687 M€, dont 0,240 M€ pour le remboursement de frais de structure résiduels à terme échu (2018-2019) et 0,447 M€ pour des cofinancements de Projets de Renouvellement Urbain (PRU) conventionnés en amont en matière d'études, de concertations, de communication et d'assistance sur différents quartiers (Saint Mauront, Savine, Centre Nord, Malpassé, Plan d'Aou-Saint Antoine...). L'activité du GIP est transférée à la Métropole qui prend le relais pour l'instruction de nouveaux dossiers, mais la personne morale de ce GIP est maintenue afin de permettre de mener à terme la gestion des flux financiers des PRU contractualisés précédemment.
- l'augmentation des subventions dédiées au fonds de solidarité au logement et à l'entretien des extérieurs des résidences de logements sociaux, soit + 0,349 M€.

Ces évolutions sont atténuées par :

- la diminution de la subvention à la caisse des écoles soit - 0,467 M€, celle-ci s'établissant à 0,802 M€ en 2021, le résultat excédentaire de l'année 2020 (actions annulées en période COVID) générant un besoin de financement moindre,
- les versements réduits de subventions en lien avec les actions de santé générale, soit - 0,115 M€, du fait de la vacance de postes cofinancés auprès d'autres organismes (coordinateur santé mentale et éducateur sportif) dans le cadre du contrat local de santé.

➔ **Les subventions versées dans le cadre des DSP** constituent 13 % de ce poste et sont exécutées à hauteur de 91,4 %, pour un montant global de 18,017 M€. Leur progression représente 0,210 M€ (soit 1,18 %).

Les principales variations concernent :

- la DSP du stationnement payant : + 1,033 M€, du fait de la prise en charge en 2021 de dépenses du dernier trimestre de l'exercice 2020 s'ajoutant aux versements prévus pour l'intégralité du millésime courant,
- la DSP du POMGE (Palais Omnisports Marseille Grand-Est) : - 0,443 M€, en lien avec le renouvellement de la convention de délégation et son attribution à un nouveau titulaire (Vert Marine) fin juillet, la nouvelle contribution devant être de l'ordre de 1 M€ en année pleine contre environ 1,5 M€ précédemment,
- la restauration scolaire : - 0,402 M€, sachant que la crise sanitaire impacte l'évolution de manière significative avec - 1,638 M€ pour les prestations exceptionnelles dans le contexte de crise (livraisons de repas aux familles démunies / pique-niques COVID en 2020) et à l'inverse une progression du coût des compensations tarifaires de 1,236 M€ liée à une reprise de fréquentation classique des cantines (périodes de confinement étendues en 2020).

➔ **Les subventions exceptionnelles aux budgets annexes** représentent 22 % du poste. Elles ont été exécutées à hauteur de 92,8 %, pour un montant global de 29,847 M€. L'évolution de + 2,055 M€ (soit - 6,91 %) résulte des évolutions décrites ci-dessous.

- La réduction de 2,060 M€ de la subvention au budget annexe Opéra-Odéon (18,524 M€) : malgré une année encore contrainte par les dispositifs sanitaires (périodes de confinement et réouverture avec une jauge de 50 %), cette contraction est intervenue du fait de l'ajustement de frais de personnel non permanent (intermittents) en lien avec une activité moindre ; elle s'accompagne d'efforts de gestion et un contexte un peu moins défavorable, in fine, que celui de 2020 (moins d'annulations de représentations) ;
- La baisse de 0,288 M€ pour la subvention au budget annexe Espaces Événementiels (1,178 M€) : l'activité du centre de congrès du Pharo a été doublement affectée sur ce millésime avec la poursuite de la crise sanitaire, puis le ralentissement de l'activité économique consécutive pour les acteurs de ce secteur. Néanmoins, la progression des recettes d'exploitation, même inférieures à leur niveau antérieur à l'épisode pandémique, permet une contribution moindre du budget principal ;

- La progression de 0,133 M€ de la subvention au budget annexe stade Vélodrome (10,144 M€) doit être reliée aux indexations contractuelles en dépenses (redevances aux partenaires) et en recettes (loyer du club et aux recettes garanties), ainsi qu'à un protocole concernant la gestion des fluides sur la période antérieure.

Les facteurs explicatifs de ces variations sont précisés en détail dans la partie II – Les résultats des budgets annexes.

2.2.4. Les crédits relatifs aux atténuations de produits

Ils enregistrent une progression brute de 0,261 M€ (+ 2,4 %), mais peuvent être considérés en baisse nette de 0,666 M€, en retraçant l'effet COVID sur la taxe de séjour.

Les évolutions à la hausse concernent :

- le reversement du produit des forfaits post-stationnement (FPS) à la Métropole AMP, soit + 0,856 M€. Après une année marquée par des mesures exceptionnelles accordées par la Ville (crise sanitaire), le volume des produits à reverser a retrouvé progressivement son niveau habituel. Le rythme de l'exécution budgétaire est conditionné par des versements à terme échu tels que prévus par la convention en vigueur entre la Ville et la Métropole (versement des produits nets des charges de contrôle du stationnement payant) avec un versement du dernier semestre de l'année n en n+1. L'année 2021 a enregistré le règlement de la totalité de l'exercice 2020 (3,220 M€). À ces dépenses aurait dû s'ajouter le reversement du 1^{er} semestre 2021 (environ 3,1 M€), mais ce dernier a fait l'objet d'un rejet par le comptable public en toute fin d'exercice (du fait d'un justificatif erroné). In fine, la progression de ces dépenses aurait donc dû être plus significative. Le taux d'exécution sur ce poste (51 %) est donc relativement faible.
- le montant des remboursements aux administrés de FPS émis à tort (à l'issue de recours recevables) qui évolue peu, soit +0,001 M€ (dépense de 0,012 M€),
- les restitutions fiscales diverses au titre de dégrèvements (0,374 M€), soit + 0,236 M€,
- la contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), soit + 0,095 M€ portant ce dernier à 1,806 M€ (pour un versement perçu de 14,285 M€, la Ville étant à la fois contributrice et bénéficiaire : cf. partie recettes).

Ces dépenses supplémentaires sont atténuées par la diminution des rubriques suivantes :

- le reversement du produit de la taxe de séjour (de l'exercice précédent) à l'Office de tourisme et au Département pour la part dévolue à la taxe additionnelle afférente, soit - 0,927 M€ .

2.2.5. Les dotations aux Mairies d'arrondissements

Les dotations financières allouées aux Mairies d'arrondissements pour leur fonctionnement sont quasiment stables (+ 0,4 %), soit + 0,005 M€. Le montant de la dotation de gestion locale est le résultat des dispositions classiques précisées dans la délibération d'attribution du 5 octobre 2020, en particulier l'ajustement de l'inventaire des équipements transférés.

La dotation supplémentaire accordée en 2019 à la Mairie du 4^e Secteur (0,100 M€), pour le traitement et la prise en charge des archives actives concernant les PACS conclus sur les territoires des villes de Marseille, Plan-de-Cuques et Allauch, a été reconduite.

Par ailleurs, une régularisation a été intégrée dans la dotation de la Mairie du 1^{er} Secteur pour le transfert anticipé, depuis novembre 2019, d'un espace vert situé dans le 7^{ème} arrondissement (0,002 M€).

L'inflation prévisionnelle prise en compte dans le calcul des deux dotations de fonctionnement (dotation de gestion locale et dotation d'animation locale) était de 0,5 %.

Si l'on rajoute à ces dotations (14,550 M€) les charges de personnel (permanents et vacataires), les dépenses de fonctionnement des Mairies d'arrondissements représentent un montant de 63,172 M€ en 2021, soit 6 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

2.2.6. Les frais financiers

Les frais financiers (3 % du budget de fonctionnement) diminuent de 7,355 M€ (- 18,89 %).

Ils s'établissent à 31,576 M€ en 2021, contre 38,931 M€ en 2020. Ce montant intègre les intérêts courus non échus (ICNE) à hauteur de - 1,658 M€.

Cette évolution est la conséquence d'une dynamique de baisse de l'encours global de la Ville mais également du réaménagement d'une partie de sa dette auprès de la SFIL, opéré sur cet exercice dans un contexte économique marqué par des taux d'intérêts court terme et long terme très faibles (la dette nouvelle coûte moins cher que la dette qui s'amortit).

L'opération de réaménagement a ainsi pu se faire avec un taux de refinancement global plus compétitif que celui des prêts quittés.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'impact évalué pour la crise sanitaire sur cette section est une diminution de - 11,1 M€ résultant de dépenses en baisse de 12,2 M€ et de recettes nettes perçues également en baisse de 1 M€.

- S'agissant des dépenses : un effet concret à la baisse (près de 13 M€) a été constaté sur les immobilisations, notamment pour les subventions d'équipements destinées à cofinancer des opérations différées, sous maîtrise d'ouvrage de partenaires institutionnels (cf. infra). Cet effet est atténué par de nouvelles dépenses répertoriées (0,8 M€) en 2021, principalement pour le BMP avec un véhicule du dispositif « Comete » (pour prélèvements nécessaires aux analyses sanitaires), ainsi que des matériels de laboratoires.
- S'agissant des recettes : la perte de produit (1 M€) est le fait de la contraction du fonds de compensation de TVA perçu, dont le calcul repose sur les investissements éligibles de l'année 2020, marquée par des réalisations moindres.

3.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Malgré sa diminution, la part de l'emprunt reste prépondérante (55,4 %) dans les recettes d'investissement. Le deuxième poste est celui des subventions (22,8 %) qui retrouvent un niveau « classique » après une période d'étiage ; elles sont suivies par le FCTVA (10,9 %), des cessions (6 %) et des autres recettes constitutives de remboursement de travaux pour compte de tiers (4,6 %) puis de la quote-part de remboursement de dette par la Métropole (0,3 %).

	CA 2020	CA 2021	Évolution
Emprunt	123,09	114,31	-7,13 %
Subventions	32,74	47,08	43,78 %
FCTVA	23,44	22,38	-4,51 %
Cessions	3,40	12,49	267,78 %
Autres recettes	11,11	9,43	-15,16 %
Remboursement dette Métropole	1,48	0,57	-61,43 %
TOTAL	195,26	206,27	5,63 %

3.1.1. L'emprunt

Le volume total des emprunts mobilisés en 2021 s'établit à 114,312 M€. Il diminue significativement (- 7,13 %) par rapport à l'exercice précédent (- 8,766 M€) en corrélation avec un besoin de financement moindre (100,7 M€ contre 146,8M€ en 2020).

Concomitamment, l'épargne nette redevient positive (1,6 M€) du fait du rétablissement de l'épargne brute qui progresse de près de 33 M€ par rapport à 2020. Néanmoins, l'épargne nette demeure une composante mineure du financement des investissements ; les subventions d'équipement, le FCTVA et les cessions constituent les autres ressources mobilisables.

3.1.2. Les subventions

	2 020	2 021	Évolutions
DEPARTEMENT	26,00	38,97	49,89 %
ETAT	4,97	6,51	30,85 %
METROPOLE	0,70	0,82	17,50 %
AUTRES	0,48	0,57	18,24 %
GIP MRU	0,47	0,21	-55,30 %
EUROPE	0,05	0,00	-100,00 %
REGION	0,08	0,00	-100,00 %
TOTAL	32,74	47,08	43,78 %

Ce poste de 47,08 M€ augmente de presque 44 %. Il retrouve un niveau quasiment équivalent à celui de 2019 qui s'établissait alors à 47,35 M€.

Cette progression entre 2020 et 2021 peut s'expliquer par plusieurs facteurs.

- D'une part, la croissance de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) allouée à la Ville de Marseille par l'État, pour laquelle l'action continue de la municipalité dans la recherche active de financements extérieurs commence à porter ses fruits,

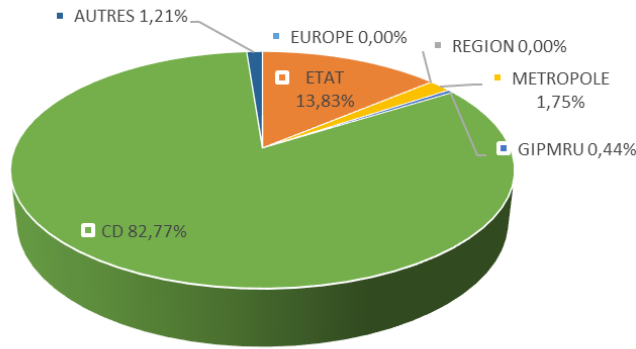
- D'autre part, la sortie de la pandémie a permis de retrouver un rythme de traitement des demandes d'acomptes plus conforme aux délais habituels, notamment auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Contributeur à hauteur de 82,77 %, le Département finance des projets municipaux à hauteur de 38,967 M€ au titre de la convention de financement (100 M€) conclue entre la Ville et le Département en 2016 et des deux avenants de 46 M€ et 52 M€, réalisés aujourd'hui, à hauteur de 66 % au global.

L'État représente 13,83 % des subventions perçues en 2021, avec un apport financier de 6,509 M€, réparti sur plusieurs types de financement. Tout d'abord, les financements de l'ANRU (3,889 M€), la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (1,960 M€), la DRAC au titre des monuments historiques (0,292 M€), de l'acquisition d'œuvres d'art (0,05 M€), l'Établissement Public d'Aménagement Urbain Euroméditerranée pour la place de Strasbourg (0,171 M€), l'Inspection Académique Aix-Marseille (0,140 M€) pour les classes mobiles informatiques, le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (0,005 M€).

Les autres financeurs, par ordre décroissant, sont respectivement la Métropole AMP pour les équipements de secours et d'incendie (0,7 M€) et pour l'aménagement du parc de la Jarre (0,1 M€), la Caisse d'Allocations familiales pour les crèches (0,5 M€), les anciens groupements d'intérêt public dans le cadre de la politique de la ville et de la rénovation urbaine (0,2 M€).

Nature des financements reçus en 2021



Les domaines subventionnés, tous partenaires confondus, sont essentiellement les écoles (35 %), le sport (18 %), la culture (17 %), les aménagements et espaces verts (15 %), l'activité du Bataillon de Marins-Pompiers (8 %), le secteur social (7 %).

3.1.3. Le FCTVA

Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) représente 22,382 M€, en baisse de près de 1,056 M€ par rapport à 2020 (- 4,51 %). Il permet de compenser la TVA acquittée par la Ville sur certaines dépenses d'équipements et qu'elle ne peut récupérer par voie fiscale.

Son taux demeure fixé à 16,404 % du montant TTC de ces dépenses. La part la plus importante du FCTVA est imputable aux constructions, aux travaux sur les bâtiments scolaires et publics ainsi qu'au matériel acquis pour les activités du Bataillon de Marins-Pompiers. La contraction de ce produit en 2021 est la conséquence de la diminution des dépenses d'investissement en 2020, ralenties en raison de la pandémie.

3.1.4. Les cessions d'actifs

En 2021, le montant des cessions (12,494 M€) est en forte augmentation par rapport à l'année 2020 (3,397 M€).

Les cessions réalisées en 2021 visaient notamment :

- la réalisation d'un programme immobilier comprenant des logements et des locaux commerciaux, pour une superficie de plancher créée d'environ 6 650 m², sis 176, rampe Saint Maurice cadastré quartier Le Pharo, pour un montant cédé de 6,656 M€,
- la construction d'un immeuble de bureaux développant une surface de plancher d'environ 9144 m² accompagné de places de stationnement aménagées en sous-sols et entresol, sis 67, avenue Benjamin Delessert, cadastré quartier La Capelette, pour un montant cédé de 2,600 M€,
- l'extension de locaux scolaires et la création d'un plateau sportif du groupe Notre Dame sis 170, rue Breteuil, Marseille 6ème arrondissement, cadastrée quartier Vauban, pour un montant cédé de 0,940 M€,
- la création d'une crèche de 48 berceaux et de 28 logements sociaux locatifs pour une surface de plancher totale de 2 055 m², sis à Marseille (13011), chemin des Escourtines cadastré Quartier la Millière, pour un montant cédé de 0,495 M€,

- la création d'une salle en amphithéâtre de 800 places au sein de l'école Lacordaire, sis 81 Avenue Corot à St Just, pour un montant cédé de 0,450 M€,
- la réalisation de l'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles sis 44 rue d'Aubagne, pour un montant cédé de 0,390 M€, et 14 rue Moustier, pour un montant cédé de 0,200 M€.

3.1.5. Les autres recettes

D'un montant de 9,428 M€, ce poste comprend principalement :

- des remboursements de travaux effectués pour compte de tiers (comptes 45), soit 8,271 M€ en 2021, en diminution de 1,853 M€ (- 18,30 %). Ils concernent essentiellement les travaux d'éclairage de voirie (7,950 M€) effectués pour le compte de la Métropole, qui détient en 2021 cette compétence et, dans une moindre mesure, les travaux de sécurité sur les copropriétés dégradées (0,321 M€),
- des reversements liés à des régularisations de « trop versés » (chapitre 21), à hauteur de 0,587 M€,
- le remboursement de subventions versées par la Ville de Marseille, à hauteur de 0,270 M€,
- un appel en garantie pour 0,245 M€ (chapitre 27).

3.1.6. Le remboursement de dette par la Métropole

Lors d'un transfert de charges vers la Métropole, lorsque les contrats d'emprunt ne peuvent pas être individualisés et donc transférés, la Métropole rembourse à la Ville une quote-part du capital de l'emprunt via un mécanisme dit de « dette récupérable ». La partie annuité en capital est constatée sur la section d'investissement, les intérêts étant imputés en section de fonctionnement. Depuis 2002, les transferts de charges à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole puis à la Métropole AMP ont généré des dettes récupérables. Ainsi, en 2021, celle-ci s'élève à 0,572 M€ en capital. Elle concerne uniquement la dette récupérable au titre de la compétence défense extérieure contre l'incendie.

3.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 583,049 M€ au CA 2021 dont 211,854 M€, au titre du refinancement de la dette, neutralisés en recettes par un mouvement d'égal montant.

Hors gestion active de la dette, ces dépenses, soit 371,195 M€, se répartissent essentiellement en dépenses d'équipement à hauteur de 189,020 M€, en recul de 24,027 M€ et en dépenses financières soit 179,152 M€, en progression de 13,687 M€ pour ce qui concerne le remboursement de la dette. Le solde (environ 3 M€) est constitué par des dépenses diverses en diminution de 1,467 M€.

	CA 2020	CA 2021	Taux exécution/ BP	Taux exécution/ inscrit	Évolutions	
Dépenses d'équipement programmées dont :	213,047	189,020	74,52 %	69,91 %	-24,027	-11,28 %
Opération à Programmes Annuels (OPA)	39,458	39,240	103,68 %	71,92 %	-0,218	-0,55 %
Opérations Individualisées pluriannuelles (OPI)	173,589	149,780	69,41 %	69,41 %	-23,809	-13,72 %
Autres dépenses (dotations aux secteurs - participations au capital social d'organismes - crédits non affectés)	4,489	3,022	22,47 %	21,44 %	-1,467	-32,68 %
Dépenses financières (*) dont :	165,465	179,152	97,81 %	97,81 %	13,687	8,27 %
ligne de trésorerie	7,349	5,511	57,65 %	57,65 %	-1,838	-25,00 %
remboursement dette en capital	158,116	173,641	100,02 %	100,02 %	15,525	9,82 %
TOTAL	383,001	371,195	82,44 %	79,38 %	-11,806	-3,08 %
Impact crise sanitaire	3,303	-12,116			-15,419	-466,86 %
TOTAL hors crise sanitaire	379,698	383,311			3,612	0,95 %

(*) hors gestion active de la dette (166)

La Ville de Marseille gère la majorité de ses dépenses d'équipement en Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permettant ainsi d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité physico-financière des opérations, dans une logique pluriannuelle en lien avec la fongibilité des crédits (modifications possibles dans certaines conditions de la répartition des crédits par opération et des phasages par exercice).

Réglementairement, les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées et demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Ces règles seront amenées à évoluer prochainement dans le cadre de l'élaboration du règlement budgétaire et financier en cours. Le périmètre des autorisations de programme sera également revu dans ce cadre et à l'occasion de la déclinaison du plan d'investissement en programmation budgétaire pluriannuelle des investissements.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Les opérations individualisées pluriannuelles (OPI), qui font l'objet d'affectation à des autorisations de programme au fur et à mesure, sont mandatées à hauteur de 149,780 M€ contre 173,589 M€ en 2020, soit 23,81 M€ de diminution (- 13,72 %). Il s'agit d'opérations précises, géographiquement localisées, consistant en la réalisation d'un bien, de travaux de réhabilitation ainsi que d'acquisitions spécifiques et non récurrentes.

Le taux de consommation des OPI est plus faible sur ce millésime (69,41 %) notamment du fait de contingences liées à la poursuite de la crise sanitaire, à l'origine du décalage de certains chantiers sous maîtrise d'ouvrage extérieure et soutenus par la Ville par subventions d'équipement :

- la Cité internationale, sous maîtrise d'ouvrage de la Région, soit 6,420 M€,
- le projet de modernisation immobilière de l'APHM, soit 5 M€.

De même, l'enveloppe inscrite pour les budgets participatifs, soit 1,5 M€, n'a pu être exécutée en raison de la pandémie, un tel projet transversal et basé sur des échanges avec les administrés s'accordant mal avec les contraintes de la situation sanitaire.

Au total, ce sont donc près de 13 M€ qui n'ont pas pu être réalisés. Ces dépenses d'investissement totales auraient dû alors s'élever à plus de 200 M€, soit un taux d'exécution des crédits inscrits qui serait alors proche de 80 % du BP et de 75 % du total inscrit.

3.2.1. Les dépenses pluriannuelles

La structure des investissements pluriannuels de la Ville peut aussi être déclinée de manière plus fine selon les thématiques figurant ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME THEMATIQUES	CREDITS DE PAIEMENT				
	CA 2020	CA 2021	part relative au CA 2021	Taux execution/ inscrit	Évolutions
Environnement et Espace Urbain	19,124	22,904	15,29 %	59,03 %	3,780 19,77 %
Vie Scolaire Crèches et Jeunesse	47,774	21,409	14,29 %	53,77 %	-26,365 -55,19 %
Direction Générale des Services (dont BMPM)	23,816	21,129	14,11 %	99,82 %	-2,687 -11,28 %
Aménagement Durable et Urbanisme	23,786	18,676	12,47 %	84,37 %	-5,110 -21,48 %
Sports Nautisme et Plages	16,835	18,616	12,43 %	80,12 %	1,781 10,58 %
Stratégie Immobilière et Patrimoine	10,484	10,096	6,74 %	72,11 %	-0,388 -3,70 %
Action Culturelle	8,256	9,225	6,16 %	80,00 %	0,969 11,74 %
Gestion Urbaine de Proximité	8,045	8,248	5,51 %	36,38 %	0,203 2,52 %
Gestion des Ressources et des Moyens (numérique-systèmes d'information)	3,618	5,787	3,86 %	92,89 %	2,169 59,95 %
Construction et Entretien (bâtiments publics municipaux)	1,660	5,189	3,46 %	109,01 %	3,529 212,59 %
Action Sociale Solidarité	3,737	3,996	2,67 %	74,76 %	0,259 6,93 %
Attractivité économique	5,165	3,048	2,03 %	70,15 %	-2,117 -40,99 %
Accueil et vie Citoyenne	2,114	1,457	0,97 %	82,82 %	-0,657 -31,08 %
Total Général	174,414	149,780	100,00 %	69,41 %	-24,634 -14,12 %

- **Autorisation de programme « Environnement et espace urbain »**

Avec 22,9 M€ (15,20 % des dépenses) et une évolution de + 20 % (+ 3,78 M€), le premier poste de dépenses concerne l'environnement et l'espace urbain. Les charges les plus significatives relèvent de l'éclairage public et de mise en lumière (8,5 M€) assorties de remboursements de la Métropole constatés en recettes (7,8 M€), les aménagements du littoral (4,7 M€), des aides aux propriétaires privés pour les ravalements de façades (3,5 M€), l'aménagement du boulevard Urbain Sud (2,4 M€), la réalisation du parc de Bougainville (2 M€).

- **Autorisation de programme « vie scolaire, crèche et jeunesse »**

Avec 21,4 M€ (14,3 % des dépenses), le deuxième poste de dépenses est dédié à la vie scolaire, aux crèches et à la jeunesse. La diminution significative des dépenses globales 21,4 M€ contre 47,77 M€ (- 55 %) en 2020 s'explique par la fin de certaines opérations avant le passage de relais à la nouvelle Société des écoles Marseillaise (SPEM) qui prendra la suite sur les nouveaux projets votés, en instance de réalisation et à venir, et l'absence d'exécution de la subvention équipement dédiée à la Cité Internationale (6,420 M€).

L'exercice 2021 constitue une fin de cycle pour 28 opérations votées à hauteur de 85,2 M€ et achevées en 2021, dont certaines enregistrent les derniers paiements. Parmi elles, figurent les groupes scolaires du Rouet, de la Busserine, Ruffi et Mirabilis pour un cumul de l'ordre de 57 M€.

Par ailleurs, un effort budgétaire exceptionnel avait eu lieu en cours d'année 2020 pour une remise à niveau du gros entretien des écoles (30 M€ votés en décision modificative au mois de juillet 2020 pour les besoins des opérations pluriannuelles et annuelles).

Enfin, il faut noter que les travaux des équipements publics de la ZAC de Vallon REGNY, essentiellement pour le groupe scolaire, impactent l'AP Aménagement durable et urbanisme à hauteur de 5 M€, montant qui doit être pris en compte pour analyser l'évolution du périmètre des seules dépenses scolaires.

S'agissant des principales opérations en cours en 2021, figurent notamment les travaux tels que les groupes scolaires Saint- Louis Gare (2,15 M€), Dromel (1,6 M€), la maternelle Sainte-Marguerite (1,5 M€), la ZAC de la Capelette (1 M€), et ceux intégrés dans le plan écoles, ainsi que la poursuite des diagnostics des établissements scolaires.

- **Autorisation de programme « Direction Générale des Services »**

L'AP « Direction Générale des Services », soit 21,1 M€ (14 % du total des dépenses), voit sa consommation se réduire de 2,69 M€. Le BMPM et les centres d'incendie et de secours représentent plus de 80 % des dépenses. Sont principalement programmés le plan de renouvellement du matériel et équipements du Bataillon de Marins-Pompiers pour 16,10 M€, les travaux pour différents centres d'incendie et de secours (1,8 M€), la remise en état du centre technique du Bataillon de Plombière (1,1 M€), les systèmes de communication (0,8 M€), les infrastructures de secours des ports (0,8 M€), puis des remises aux normes dans différentes casernes et sites de formation.

- **Autorisation de programme « Aménagement durable et urbanisme »**

Les dépenses relatives à l'aménagement durable et l'urbanisme, quatrième poste de dépenses, s'élèvent à 18,7 M€ (12,5 % du budget). Sur les opérations de l'année, sont notamment réalisés la participation pour équipements publics (groupe scolaire principalement) dans la ZAC Vallon Regny (5 M€), des acquisitions foncières pour la réalisation d'équipements publics à venir (4,9 M€), le programme de subventions au titre de dotation politique de la ville, de l'ANRU et du développement social urbain (3,7 M€), la participation de la Ville à Euroméditerranée (3 M€), les opérations en lien avec le logement et l'habitat (1,2 M€)...

- **Autorisation de programme « Sports, nautisme et plages »**

12,4 % des dépenses sont consacrées aux sports, nautisme et plages avec 18,6 M€, ce qui correspond au cinquième poste de dépenses. En 2021, les dépenses dédiées à cette thématique enregistrent une hausse de 1,78 M€ (+ 10,6 %) avec de nombreuses opérations prévues, dont les plus significatives d'un point de vue budgétaire sont les opérations liées aux JO 2024 (près de 8 M€), dont le stade nautique du Roucas Blanc. Par ailleurs, parmi les opérations remarquables

figurent les travaux du stade la Jouvène (1,12 M€), la modernisation du stade Vernazza (1,14 M€), le complexe sportif Charpentier (0,75 M€) et la modernisation de l'éclairage des stades (0,63 M€).

- **Autorisation de programme « Stratégie immobilière et patrimoine »**

L'AP « stratégie immobilière et patrimoine » représente 6,7 % des dépenses, soit 10 M€, en diminution de 3,7 % (- 0,4 M€), avec 3,25 M€ pour la mise en sécurité de l'Église des Réformés et des immeubles de la Ville de Marseille (3,7 M€), ainsi que l'entretien du patrimoine culturel.

- **Autorisation de programme « Action culturelle »**

L'action culturelle représente 6,5 % (9,2 M€) des dépenses avec une hausse de 11,7 % (+ 1 M€). Les principaux mouvements de dépenses concernent l'achèvement des travaux de modernisation du MAC - musée d'art contemporain - (3,6 M€), des subventions à divers organismes (1,2 M€), des travaux de réhabilitation (façades, régulation thermique et sécurité) à la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (0,7 M€), la réhabilitation de la Villa Mistral (0,5 M€), la rénovation de l'atelier d'artistes Boisson (0,35 M€), les abords du théâtre Sylvain (0,25 M€) et des acquisitions d'œuvres/de fonds (0,25 M€).

- **Autorisation de programme « Gestion urbaine de proximité »**

La gestion urbaine de proximité représente 5,5 % des dépenses (8,25 M€), dont 3,9 M€ consacrés notamment à l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (agenda ADAP), les travaux d'office sur les copropriétés privées dégradées ou insalubres (1,7 M€) et 1,1 M€ pour le réseau du dispositif de vidéosurveillance, le solde des dépenses relevant de divers postes de sécurité et du stationnement.

- **Autorisation de programme « Gestion des ressources et des moyens »**

3,9 % des dépenses (5,8 M€) relèvent de l'AP « gestion des ressources et des moyens » qui évolue de 60 % (+ 2 M€) avec comme poste principal le déploiement du télétravail (1,3 M€), la refonte des infrastructures, de l'hébergement et des réseaux informatiques (1 M€) de la Ville, l'extension du système d'information RH (0,7 M€), la refonte du système d'information géographique (0,6 M€), les acquisitions du système de gestion des temps de travail notamment pour les écoles et les crèches (0,6 M€).

- **Autorisation de programme « Construction et entretien »**

3,4 % des dépenses (5,2 M€) sont réparties sur l'AP « construction et entretien », avec une hausse importante de 212 % (+ 3,5 M€) s'expliquant notamment par l'achèvement de l'opération relogement des services municipaux (+ 3,2 M€) dans l'immeuble Grand Horizon. Par ailleurs, participent de ces dépenses, le remplacement des préfabriqués hébergeant la Direction des Parcs et Jardins (0,6 M€) ainsi que la sécurisation de l'immeuble abritant la Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées (0,5 M€).

- **Autorisation de programme « Action sociale »**

L'action sociale représente 2,7 % des dépenses (4 M€) en hausse de 0,3 M€ en lien avec des opérations fléchées ANRU pour des centres sociaux et équipements de proximité (2,2 M€), telles que la création du centre Corot-Saint Just, La Savine, l'Agora Busserine et la Maison pour tous Kleber. Par ailleurs, les travaux diligentés de cette AP ont aussi concerné la Cité des Associations (0,45 M€), la MPT du Frioul (0,45 M€), la maison des familles Salvator Allende (0,2 M€).

- **Autorisation de programme « Attractivité économique »**

L'attractivité économique représente une dépense de 3 M€. En 2022, les flux mandatés sont principalement ceux consacrés au Contrat de Plan État-Région (CPER) pour 0,9 M€ (Centre de recherche Saint-Jérôme, divers campus et une résidence universitaire) et au titre de la participation de la Ville à la création de l'Institut Méditerranéen ville/territoire pour 1,5 M€ également.

- **Autorisation de programme « Accueil et vie citoyenne »**

Les crédits consommés pour l'AP « accueil et vie citoyenne » correspondent à 1,4 M€. Ils concernent principalement les frais liés au renouvellement du matériel électoral, à la maintenance des cimetières ainsi qu'un solde de dépenses afférent à la création de la Maison de la justice.

3.2.2. Les dépenses annuelles

- Les opérations à programme annuel (OPA)

Elles sont mandatées à hauteur de 39,24 M€ contre 39,46 M€ en 2020 ; leur volume global reste stable avec des variations contrastées.

Il s'agit des dépenses récurrentes, telles les acquisitions de biens meubles ou les grosses réparations sur le patrimoine municipal hors les moyens municipaux transverses concernant l'ensemble des fonctions support de l'administration (informatique, réseaux, véhicules, mobiliers et matériels).

OPERATIONS ANNUELLES	CA 2020	CA 2021	part relative au CA 2021	Taux execution /BP	Taux execution /inscrit	Evolution	
ECOLES	15,72	13,93	35,51 %	167,27 %	80,35 %	-1,79	-11,39 %
MOYENS MUNICIPAUX TRANSVERSES	8,98	7,78	19,83 %	100,20 %	66,57 %	-1,20	-13,33 %
SPORTS	4,44	5,31	13,53 %	111,66 %	77,14 %	0,87	19,55 %
ENVIRONNEMENT	1,41	2,30	5,85 %	83,58 %	60,34 %	0,88	62,53 %
AMENAGEMENTS URBAINS, DOMAINE PUBLIC, VOIRIE	1,44	2,23	5,68 %	124,50 %	76,99 %	0,78	54,25 %
SECURITE	1,11	1,95	4,98 %	72,45 %	59,75 %	0,84	76,00 %
CULTURE ET PATRIMOINE	1,51	1,35	3,45 %	65,01 %	61,17 %	-0,16	-10,35 %
ANIMATION, JEUNESSE, SOCIAL, SANTE	1,35	1,05	2,68 %	82,94 %	58,24 %	-0,30	-22,13 %
MAIRIES et BUREAUX MUNICIPAUX	0,91	1,01	2,58 %	106,44 %	79,15 %	0,10	11,51 %
CRECHES ET GARDERIES	0,90	0,84	2,15 %	90,02 %	72,61 %	-0,06	-6,17 %
PATRIMOINE PRIVE DE LA VILLE	0,16	0,48	1,22 %	166,88 %	88,58 %	0,32	207,50 %
EDIFICES CULTUELS	0,95	0,44	1,11 %	50,20 %	69,80 %	-0,51	-54,14 %
NAUTISME ET LITTORAL	0,24	0,31	0,79 %	57,43 %	49,41 %	0,07	28,24 %
CIMETIERES	0,34	0,25	0,65 %	83,58 %	74,16 %	-0,08	-24,56 %
Total	39,458	39,240	100,00 %	103,68 %	71,92 %	-0,218	-0,55 %

- Le poste le plus important demeure celui des écoles avec 13,93 M€ de dépenses en légère baisse par rapport à 2020 (- 1,8 M€) sachant qu'un effort budgétaire exceptionnel avait eu lieu en cours d'année 2020.

Des baisses sont également constatées pour :

- les moyens municipaux transverses, soit - 1,2 M€, en particulier pour les acquisitions de matériels rendus nécessaires par le contexte sanitaire (- 0,745 M€), de postes de travail informatiques (une opération pluriannuelle portant désormais les dépenses pour le matériel de télétravail), puis les acquisitions de véhicules, en lien avec la maîtrise du parc automobile, mais aussi du fait de difficultés en termes de procédures d'achat public,

- les édifices culturels, soit - 0,5 M€.

Les progressions significatives sont les suivantes :

- les travaux des équipements sportifs, soit + 0,9 M€, essentiellement pour les stades, salles et gymnases, les piscines,

- le secteur de l'environnement, soit + 0,9 M€, notamment pour les aménagements et plantations des jardins, des grands parcs, du patrimoine bâti au sein des espaces verts et dans une moindre mesure pour l'amorce de l'acquisition de bacs de tri sélectif,

- les différents postes en matière de sécurité, soit + 0,8 M€, notamment pour les travaux sur le littoral, les casernes de pompiers, les aménagements sur terrains instables et la télésurveillance,
- les aménagements urbains, la voirie et le domaine, dont la hausse de 0,8 M€ provient essentiellement des droits de préemption urbain et du renforcement du réseau d'éclairage.

3.2.3. Les autres dépenses

Ces dépenses (3,022 M€) diminuent de 1,467 M€.

Environ 11 M€ inscrits au BP pour des aléas n'ont pas été consommés.

Les principaux flux annuels en matière d'exécution se présentent ainsi :

- Les dotations aux Mairies de Secteur : 1,740 M€, soit un volume équivalent à celui de 2020,
- Un remboursement de subventions (trop perçu) à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour 0,596 M€,
- Les crédits afférents aux prises de participations de la Ville au capital de « Massilia Sun System » et de la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National « SPLA-IN Aix-Marseille-Provence » chargée de la rénovation immobilière du centre-ville, à hauteur de 0,438 M€ (+ 0,07 M€),
- Une dépense pour l'échéance d'appel en garantie pour la société des Huileries de l'Étoile à hauteur de 0,245 M€ (proche de la précédente échéance de 0,246 M€ en 2020),
- Enfin, il faut préciser que les crédits alloués au fonds régional « Covid résistance » (par l'intermédiaire d'un versement au réseau associatif Initiative Marseille Métropole) destinés à financer les prêts en faveur des artisans et petites entreprises représentaient une dépense de 1,6 M€ en 2020 dans ces dépenses spécifiques, non reconduite en 2021.

II. LES BUDGETS ANNEXES ²

1. LE BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON

		Dépenses	Recettes	Résultat 2021
Fonctionnement	Réalisations de l'exercice	20,166	21,024	0,858
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,000	0,374	0,374
	Total (réalisations + reports)	20,166	21,398	1,232
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,414	0,000	-0,414
	Résultat cumulé	20,579	21,398	0,819
Investissement	Réalisations de l'exercice	1,914	1,985	0,070
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,889	0,000	-0,889
	Total (réalisations + reports)	2,804	1,985	-0,819
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,051	0,051	0,000
	Résultat cumulé	2,855	2,036	-0,819
TOTAL cumulé en M€		23,434	23,434	0,000

Comme toutes les salles de spectacles, et après une année 2020 particulièrement difficile (confinements, fermetures, demandes de remboursements), le fonctionnement de l'Opéra et de l'Odéon a continué à être très affecté par la crise sanitaire en 2021 (réouverture progressive des lieux culturels en mai 2021, couvre-feu à 21 heures, jauges limitées, mise en place du passeport sanitaire).

1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement affiche un excédent après reports de 0,819 M€, en baisse de 8,6 %, soit - 0,077 M€ par rapport à 2020. Cet excédent est utilisé pour financer le déficit de la section d'investissement (- 0,819 M€).

À l'instar de l'exercice 2020, le fonctionnement de l'Opéra et de l'Odéon a continué à être très affecté par la crise sanitaire en 2021 comme la majorité des exploitants dans ce secteur d'activité, avec la fermeture des salles pendant les périodes de confinements et une réouverture avec une jauge à 50 %. Il en résulte une baisse significative de la fréquentation et donc des recettes de billetterie et des demandes de remboursements.

1.1.1. Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (21,024 M€) diminuent de 10,4 % (- 2,450 M€) par rapport à 2020.

² Les montants figurant dans les différents tableaux sont exprimés en M€

Hors subvention d'équilibre, elles s'élèvent à 2,500 M€ et baissent de 13,5 % (- 0,389 M€).

En effet, les produits issus de la billetterie (0,789 M€), qui représentent 31,6 % de ces recettes, sont quasi stables par rapport à 2020 (+ 0,5 %). Les autres postes de recettes évoluent de :

- ✓ - 27,8 % (- 0,516 M€) au titre des participations versées par l'État et le CD13 (1,338 M€), du fait notamment de la baisse du montant de la participation versée par le CD13 (0,800 M€ contre 1,2 M€ en 2020),
- ✓ + 61,7 % (+ 0,125 M€) pour les atténuations de charges (0,328 M€), du fait de remboursement de charges du chômage partiel des intermittents du spectacle.

1.1.2. Dépenses

Parmi les dépenses totales, les dépenses réelles de fonctionnement (19,889 M€) diminuent de 11,1 % (- 2,480 M€) par rapport à 2020, en raison de la baisse des charges de personnel de 6,9 % (- 1,288 M€), lesquelles représentent 86,7 % de ce budget, soit 17,253 M€.

Celles-ci concernent :

- les dépenses afférentes au personnel permanent, en baisse de 3,3 % passant de 13,262 M€ en 2020 à 12,818 M€ en 2021,
- les dépenses relatives au personnel non permanent dont le montant s'élève à 3,863 M€, en baisse de 18 % (- 0,847 M€) en raison d'un moindre recours aux intermittents du spectacle pendant la crise sanitaire.

Les autres dépenses de fonctionnement d'un montant de 2,636 M€, soit 13,3 % du budget, sont globalement en baisse de 31,1 % (- 1,192 M€) comme indiqué ci-dessous :

- - 80,70 % (- 0,760 M€) sur les charges exceptionnelles (0,182 M€), liées à une moindre demande de remboursements des billets en 2021 suite aux annulations de spectacles,
- - 12,4 % (- 0,303 M€) sur les charges à caractère général (2,141 M€) comme le gardiennage, la maintenance ou les remboursements de frais effectués par le budget principal,
- - 74,6 % (- 0,093 M€) sur les autres charges de gestion courante (0,032 M€), principalement des droits d'auteurs,
- - 11,1 % (- 0,035 M€) sur les charges financières (0,281 M€).

1.1.3. Flux entre budgets

Dépenses sur le budget annexe Opéra-Odéon et recettes sur le budget annexe Espaces Événementiels (ESE) :

- le budget annexe Opéra-Odéon rembourse le budget annexe ESE pour la location des salles du Palais du Pharo. En 2021, l'Opéra a réalisé un concert (contre deux en 2020) pour un montant total de 0,008 M€.

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal :

- une dépense de 0,300 M€ concernant le remboursement au budget principal des frais 2020 afférents à l'activité de l'Opéra-Odéon concernant notamment l'eau, le gaz, l'électricité, le carburant, les assurances des véhicules, la logistique et l'édition. Ce poste est en légère augmentation de 1,3 % (+ 0,004 M€) du fait principalement d'une hausse de la consommation du gaz et de l'électricité.

Recettes sur le budget annexe et dépenses sur le budget principal :

- le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,003 M€ TTC, pour la mise à disposition des salles de l'Odéon aux services municipaux. En 2021, le Service Famille et Seniors a organisé un spectacle : « Opérations motus et discrétion » ;
- la subvention du budget principal perçue par le budget annexe s'élève à 18,524 M€, en baisse de 10 % (- 2,060 M€), conséquence, d'une part, d'une baisse des recettes de fonctionnement hors subvention (- 0,389 M€) atténuée par la baisse des dépenses (- 2,480 M€) et, d'autre part, pour le solde, de l'évolution des autres paramètres constitutifs de l'équilibre de ce compte administratif (résultat de fonctionnement reporté, restes à réaliser, déficit d'investissement...).

1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

1.2.1. Recettes

Les recettes réelles (1,708 M€) augmentent de 0,134 M€ du fait :

- d'une hausse de l'emprunt (+ 0,754 M€), les dépenses d'équipements étant principalement financées par le recours à l'emprunt, les subventions reçues du CD13 étant en baisse (- 0,753 M€),
- d'une affectation de l'excédent 2020 de la section de fonctionnement (0,889 M€) en hausse de 0,133 M€,

Les recettes d'ordre (dépenses équivalentes en fonctionnement), d'un montant de 0,277 M€, sont principalement constituées des dotations aux amortissements des immobilisations, soit un autofinancement de la section d'investissement en hausse de 0,059 M€.

1.2.2. Dépenses

Les dépenses réelles (1,914 M€) sont en légère baisse de 0,029 M€, sous l'effet :

- de la poursuite des travaux de mise en conformité électrique et de mise aux normes incendie de l'Opéra, auxquelles s'ajoutent les opérations récurrentes d'acquisitions de matériel (décors de scène notamment), soit une baisse de 0,034 M€ des dépenses d'équipement,
- du remboursement du capital des emprunts en légère hausse de 0,005 M€ par rapport à 2020.

2. LE BUDGET ANNEXE DU POLE MEDIA BELLE-DE-MAI

		Dépenses	Recettes	Résultat 2021
Fonctionnement	Réalisations de l'exercice	2,763	3,415	0,652
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,000	1,352	1,352
	Total (réalisations + reports)	2,763	4,767	2,004
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,018	0,000	-0,018
	Résultat cumulé	2,782	4,767	1,986
Investissement	Réalisations de l'exercice	0,650	1,190	0,540
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,000	5,242	5,242
	Total (réalisations + reports)	0,650	6,432	5,782
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,028	0,000	-0,028
	Résultat cumulé	0,678	6,432	5,754
TOTAL cumulé en M€		3,460	11,200	7,740

2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement présente en 2021 un excédent après reports de 1,986 M€, soit (+ 0,667 M€) par rapport à 2020 en raison d'une augmentation du résultat de l'exercice (+ 0,652 M€).

2.1.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant de 2,938 M€ en 2021, augmentent de 67,9 % (+ 1,188 M€) du fait principalement de la hausse (+ 1,183 M€) des recettes de location du Pôle Média (loyers et charges). Pour mémoire, la Ville de Marseille avait décidé en 2020 d'exonérer de trois mois de loyers les entreprises et associations locataires de bureaux ou d'emplacement de parking impactées par la crise sanitaire de la Covid-19.

2.1.2. Dépenses

Parmi les dépenses totales, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,594 M€ et augmentent globalement de 12,5 % (+ 0,177 M€) avec des variations différenciées sur les principaux postes de dépenses :

- ✓ + 0,062 M€ pour la rémunération du gestionnaire du Pôle Média (Advenis-Property Management depuis 2019),
- ✓ + 0,044 M€ en matière de gardiennage,
- ✓ + 0,031 M€ pour l'entretien des bâtiments du Pôle, le vieillissement général du bâtiment nécessitant des interventions de plus en plus fréquentes,
- ✓ + 0,026 M€ pour l'eau, l'électricité et le chauffage urbain,
- ✓ - 0,008 M€ pour la maintenance,
- ✓ - 0,004 M€ pour le nettoyage des locaux.

La hausse est principalement liée à un retour à la quasi-normale en 2021 après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire et les confinements respectifs.

2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Depuis 2015, l'excédent d'investissement après reports augmente de manière continue. En 2021, il atteint 5,754 M€, soit une hausse de 13,3 % par rapport à 2020.

2.2.1. Recettes

Les recettes réelles (0,020 M€) diminuent de 0,010 M€ et sont constituées exclusivement pour 2021 de dépôts et cautionnements reçus.

Les recettes d'ordre (dépenses équivalentes en fonctionnement) s'élèvent à 1,170 M€ et correspondent, d'une part, aux amortissements du matériel et de l'immeuble (1,096 M€) et, d'autre part, à la constitution d'une provision pour dépréciations des comptes de débiteurs à hauteur de 0,074 M€.

2.2.2. Dépenses

Les dépenses réelles s'élèvent à 0,173 M€, en hausse de 0,093 M€. Elles concernent un remboursement de caution et divers travaux de réparation et d'entretien du Pôle Média.

Les dépenses d'ordre (recettes équivalentes en section de fonctionnement) retracent les transferts des subventions au compte de résultat (0,477 M€).

3. LE BUDGET ANNEXE DES ESPACES EVENEMENTIELS

		Dépenses	Recettes	Résultat 2021
Exploitation	Réalisations de l'exercice	1,913	2,515	0,602
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,000	0,062	0,062
	Total (réalisations + reports)	1,913	2,578	0,665
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,088	0,000	-0,088
	Résultat cumulé	2,001	2,578	0,576
Investissement	Réalisations de l'exercice	0,843	0,811	-0,032
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,606	0,000	-0,606
	Total (réalisations + reports)	1,449	0,811	-0,638
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,009	0,009	0,000
	Résultat cumulé	1,458	0,820	-0,638
TOTAL cumulé en M€		3,459	3,397	-0,062

Après une année 2020 qui a vu le secteur des activités événementielles fortement impacté par la crise sanitaire, l'exercice 2021 a été tout aussi difficile avec une reprise tardive des activités au second semestre 2021.

3.1. SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat cumulé de la section d'exploitation s'élève à 0,576 M€ en 2021 contre 0,606 M€ en 2020, soit une baisse de 4,8 %, notamment liée à la baisse du résultat reporté de l'exercice N-1 (- 0,195 M€).

3.1.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles d'exploitation (2,510 M€) sont en légère diminution (- 0,015 M€) par rapport à 2020.

Hors subvention d'équilibre, elles s'élèvent à 1,332 M€, en hausse de 25,8 % (soit + 0,273 M€), résultat d'une hausse des produits de la location des salles du Pharo après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire.

3.1.2. Dépenses

Les dépenses réelles d'exploitation (1,849 M€) reculent globalement de 9,5 % (- 0,193 M€) par rapport à 2020.

Elles comprennent :

- les charges à caractère général (1,053 M€) en baisse de 8,6 % (- 0,099 M€), comprenant les dépenses de gardiennage (+ 0,027 M€), de nettoyage des locaux (- 0,019 M€) et d'entretien des bâtiments (- 0,098 M€),
- les frais de personnel (0,546 M€) en baisse de 8,6 % (- 0,052 M€) du fait de la diminution des dépenses afférentes au personnel permanent (- 0,062 M€),
- les charges financières (0,182 M€) en baisse de 6,8 % (- 0,013 M€),
- des charges exceptionnelles suite à des régularisations de titres sur exercices antérieurs d'un montant de 0,068 M€.

3.1.3. Flux entre budgets

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal :

- le budget annexe effectue une dépense de 0,118 M€ afin de rembourser le budget principal pour les frais 2020 afférents à l'activité du Palais du Pharo concernant les fluides (électricité, gaz, eau, téléphonie, affranchissement).

Recettes sur le budget annexe Espaces Événementiels et dépenses sur le budget annexe Opéra-Odéon :

- le budget annexe Opéra-Odéon rembourse le budget annexe Espaces Événementiels à hauteur de 0,008 M€ pour le concert de l'Opéra organisé au Palais du Pharo en 2020.

Recettes sur le budget annexe et dépenses sur le budget principal :

- le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,081 M€ (soit 0,097 M€ TTC) pour les manifestations organisées par la Ville au Palais du Pharo,
- la subvention versée par le budget principal au budget annexe s'élève à 1,178 M€ contre 1,466 M€ en 2020, soit une baisse de 0,288 M€ résultante de la hausse des recettes des produits de la location des salles (+ 0,240 M€) et de la baisse des dépenses réelles (- 0,193 M€).

3.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

3.2.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles (0,746 M€) diminuent, en raison principalement de la baisse de 0,351 M€ de l'emprunt mobilisé (0,047 M€).

3.2.2. Dépenses

Parmi les dépenses totales, le montant des dépenses réelles s'élève à 0,838 M€, en baisse de 0,313 M€.

Il s'agit du remboursement du capital de l'emprunt (0,697 M€) en hausse de 0,019 M€, de travaux d'entretien et de réparation, et de modernisation de l'auditorium (0,141 M€) en baisse de 0,332 M€ pour les dépenses d'équipement.

4. LE BUDGET ANNEXE DU STADE VELODROME

		Dépenses	Recettes	Résultat 2021
Exploitation	Réalisations de l'exercice	23,267	32,024	8,757
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,000	0,000	0,000
	Total (réalisations + reports)	23,267	32,024	8,757
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,000	0,000	0,000
	Résultat cumulé	23,267	32,024	8,757
Investissement	Réalisations de l'exercice	8,757	9,191	0,434
	Résultat reporté de l'exercice N-1	9,191	0,000	-9,191
	Total (réalisations + reports)	17,949	9,191	-8,757
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,000	0,000	0,000
	Résultat cumulé	17,949	9,191	-8,757
TOTAL cumulé en M€		41,215	41,215	0,000

4.1. SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat cumulé de la section d'exploitation pour 2021 s'établit à 8,757 M€, en baisse de 4,7 % (- 0,434 M€). L'exercice 2020 avait fait l'objet d'une reprise de provisions pour litiges d'un montant de 0,480 M€ (suite du contentieux avec l'architecte Gian Pietro Buffi, favorable à la Ville).

4.1.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles d'exploitation (28,973 M€) augmentent de 0,8 % (+ 0,223 M€) et, hors subvention du budget principal, de 0,5 % (+ 0,090 M€), en raison de :

- la hausse du montant du loyer du club résident indexé qui s'élève à 5,147 M€ en 2021 contre 5,117 M€ en 2020 (+ 0,6 %, soit + 0,030 M€) ; il correspond au solde de la saison 2020-2021 (3,434 M€) et à l'acompte de la saison 2021-2022 (1,713 M€). Ce loyer a été acquitté conformément aux clauses contractuelles, le club résident conservant l'usage de l'équipement,
- l'actualisation des recettes garanties de 13,682 M€ en 2021 contre 13,464 M€ en 2020, en hausse de 1,6 % (+ 0,218 M€).

4.1.2. Dépenses

Les dépenses réelles d'exploitation (23,267 M€) augmentent de 0,7 % (+ 0,172 M€) :

- les redevances de fonctionnement (16,628 M€) diminuent de 0,5 % (- 0,081 M€),
- les redevances de financement (4,948 M€) baissent de 0,2 % (- 0,012 M€),

- les frais financiers (1,378 M€) sont en diminution de 3,2 % (- 0,046 M€),
- la rémunération d'intermédiaires et d'honoraires est en augmentation (+ 0,072 M€) en raison de trois marchés d'assistance relatifs à l'accompagnement aux négociations avec l'OM,
- les charges exceptionnelles augmentent de 0,240 M€ et financent un protocole transactionnel approuvé par le Conseil Municipal (délibération n° 21/011/BCV du 2 avril 2021), portant sur un différend opposant la Ville de Marseille et la SASP OM relatif au remboursement des fluides 2014-2017.

4.1.3. Flux entre budgets

La subvention versée par le budget principal au budget annexe s'établit à hauteur de 10,144 M€, soit une hausse de 1,3 % (+ 0,133 M€) par rapport à l'exercice précédent.

4.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

4.2.1. Recettes

Les recettes réelles se limitent au montant de l'affectation du résultat 2020 de la section d'exploitation (9,191 M€) qui augmente de 0,524 M€ (soit + 6 %) par rapport à celui de l'exercice précédent.

4.2.2. Dépenses

Les dépenses réelles s'élèvent à 5,707 M€ (contre 5,661 M€ en 2020) en hausse de 0,046 M€, composées du remboursement de la dette en capital de 1,288 M€ et de la redevance d'investissement liée au contrat de partenariat restant stable à 4,419 M€.

Les dépenses d'ordre de section à section (recettes d'égale montant en section d'exploitation) d'un montant de 3,05 M€ représentent le transfert des subventions au compte de résultat.

5. LE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

		Dépenses	Recettes	Résultat 2021
Exploitation	Réalisations de l'exercice	6,007	6,221	0,214
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,000	0,130	0,130
	Total (réalisations + reports)	6,007	6,351	0,344
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,062	0,000	-0,062
	Résultat cumulé	6,069	6,351	0,282
<hr/>				
Investissement	Réalisations de l'exercice	0,203	0,306	0,103
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,000	0,128	0,128
	Total (réalisations + reports)	0,203	0,434	0,231
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,019	0,000	-0,019
	Résultat cumulé	0,221	0,434	0,213
<hr/>				
TOTAL cumulé en M€		6,290	6,785	0,495

Contrairement à l'année 2020 qui avait été fortement impactée par la crise sanitaire, l'année 2021 a permis à la régie municipale des Pompes Funèbres de voir augmenter son résultat d'exploitation.

5.1. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation affiche un résultat après reports de 0,282 M€, soit + 0,293 M€ par rapport à 2020, année marquée par la crise sanitaire.

5.1.1. Recettes

Parmi les recettes totales, les recettes réelles s'élèvent à 6,092 M€, en hausse de 7,5 % (+ 0,427 M€).

Elles concernent principalement les recettes commerciales de ventes de marchandises funéraires (5,983 M€) en augmentation de 9,1 % (+ 0,498 M€), l'année 2020 ayant été marquée par le premier confinement mars/avril 2020 (service minimum) et les impacts sanitaires sur le personnel municipal (augmentation de l'absentéisme).

5.1.2. Dépenses

Parmi les dépenses totales, les dépenses réelles s'établissent à 5,714 M€ et diminuent de 7,6 % (- 0,472 M€).

Elles comprennent :

- des charges à caractère général (1,658 M€) en baisse de 11,1 % (- 0,208 M€) en raison notamment de la diminution du poste dédié aux achats de matériel pour la création de caveaux (- 0,166 M€), et de la baisse des remboursements du budget annexe au budget principal (- 0,123 M€) (cf. infra),
- des frais de personnel (3,999 M€) en baisse (- 0,236 M€) liée à une diminution des effectifs par rapport à 2020,
- une provision pour dépréciations de compte de tiers (0,037 M€) qui diminue (- 0,042 M€),
- des charges exceptionnelles (0,008 M€) en hausse (+ 0,007 M€) principalement des annulations de titres,
- des charges financières (0,005 M€) stables.

5.1.3. Flux entre budgets

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal :

- le remboursement du budget annexe vers le budget principal (soit 0,065 M€) concerne les dépenses de l'exercice 2020 d'eau, d'électricité, de gaz, de carburant ; cette dépense est en diminution (- 0,123 M€) par rapport à l'exercice précédent, exercice marqué par une régularisation des dépenses de personnel d'un montant de 0,094 M€.

Dépense sur le budget principal et recette sur le budget annexe :

Le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,221 M€ HT (soit 0,264 M€ TTC) pour les convois sociaux, les gratuités et les contrats obsèques conformément à la délibération n° 08/1166/SOSP du 15 décembre 2008.

5.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est excédentaire de 0,213 M€ en 2021 contre 0,117 M€ en 2020 (+ 0,096 M€).

5.2.1. Recettes

Ce budget annexe comporte principalement des recettes d'ordre de section à section (dépenses d'égal montant en section d'exploitation), pour un montant total de 0,292 M€, relatives aux dotations aux amortissements (0,110 M€), et la constatation du stock initial de caveaux et de cercueils (0,182 M€).

5.2.2. Dépenses

Les dépenses réelles, d'un montant de 0,074 M€, sont en baisse de 0,007 M€ ; elles concernent, d'une part, les dépenses d'équipement (0,060 M€) et, d'autre part, le remboursement de la dette en capital stable autour de 0,014 M€.

Les dépenses d'ordre de section à section (recettes d'égal montant en section d'exploitation), soit 0,129 M€, constatent le stock final de caveaux et de cercueils, dans le cadre des écritures comptables de gestion de stocks.

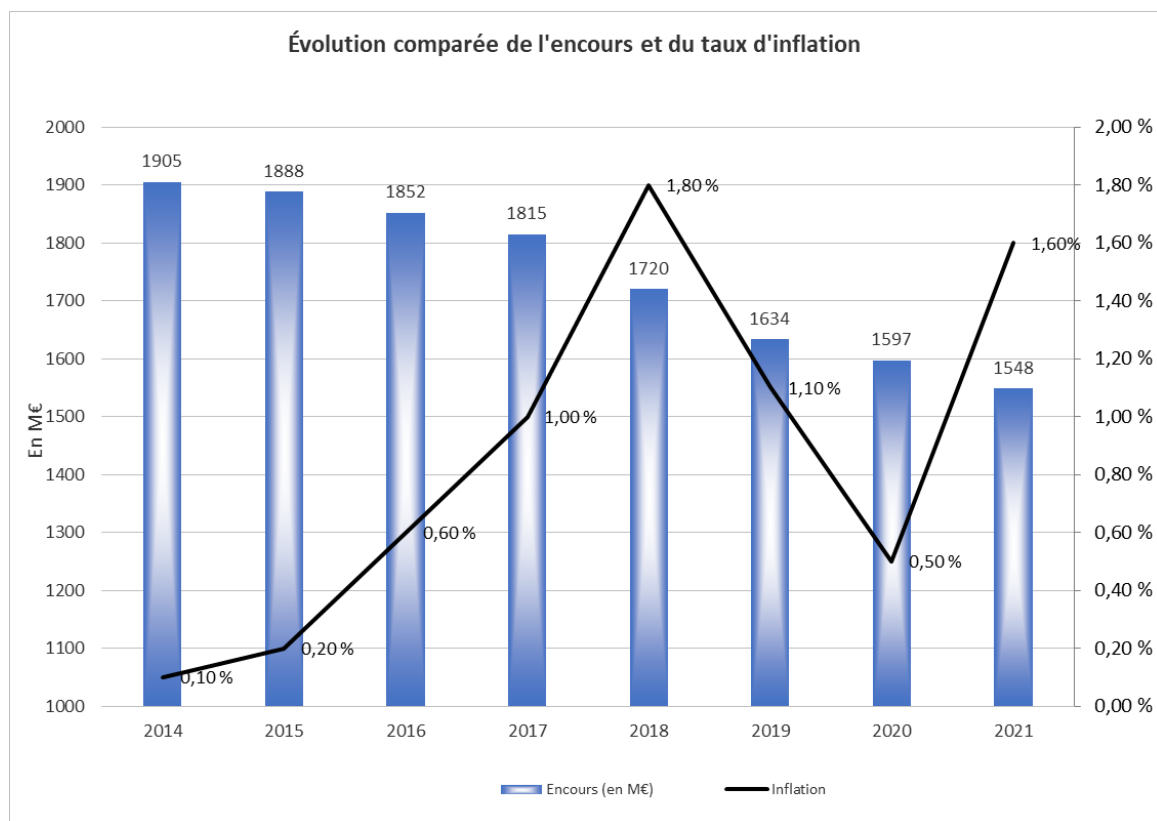
III. LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

1. LES DONNEES CLES

Les données consolidées ci-après concernent le budget principal et les budgets annexes au 31/12/N.

- L'encours³

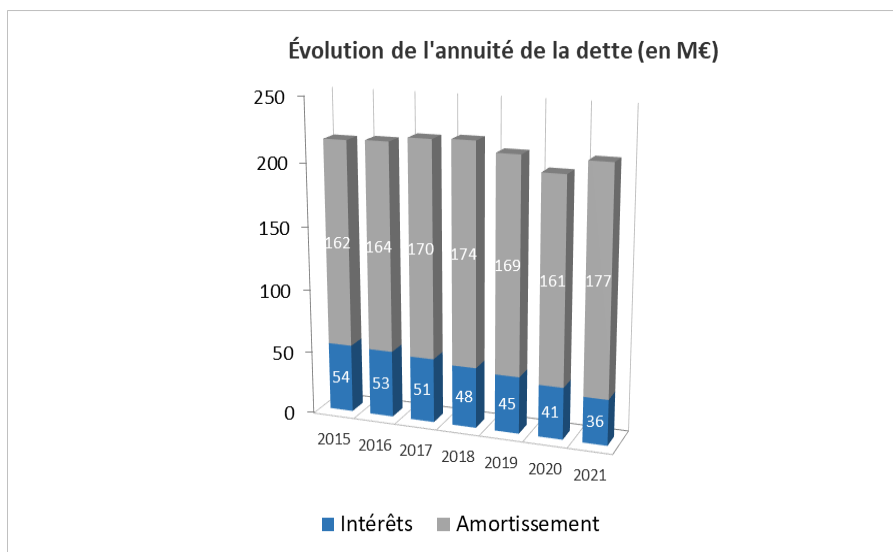
L'évolution de l'encours :



Entre 2020 et 2021, la baisse de l'encours se poursuit ; elle est de 49 M€, soit plus de 3 %. La maîtrise de l'encours de dette constitue un défi important pour la Ville, afin de ne pas obérer à l'avenir ses capacités d'investissement.

³ Hors financement externalisé du contrat de partenariat du Stade Vélodrome

- L'annuité

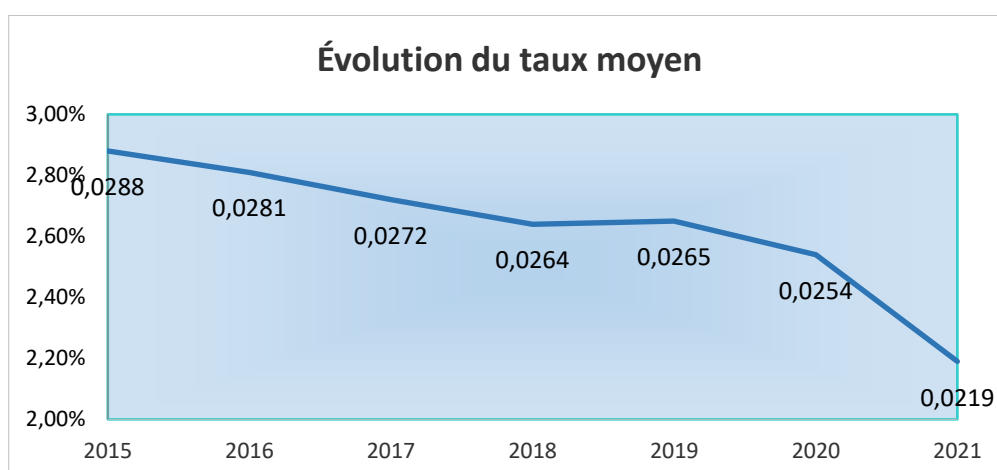


En 2021, l'annuité de la dette brute de la Ville s'élève à 212,480 M€ (176,741 M€ d'amortissement et 35,739 M€ d'intérêts), en hausse de 5,01 % par rapport à 2020 (202,334 M€).

L'annuité nette s'élève à 211,768 M€, également en légère hausse par rapport à l'exercice 2020 où elle atteignait 200,910 M€.

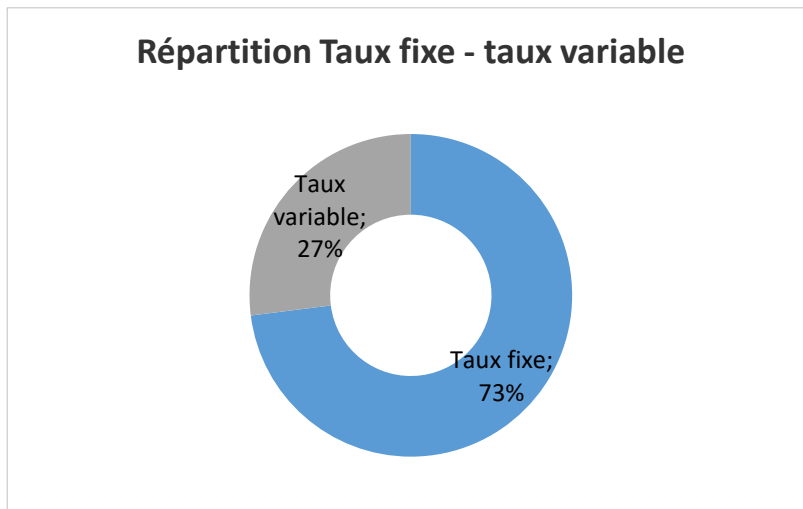
Pour mémoire, l'annuité nette se détermine à partir de l'annuité brute après déduction des recettes affectées (remboursement de la quote-part de la Métropole Aix-Marseille-Provence correspondant à son annuité de dette dans le cadre des transferts de compétences).

- Le taux moyen



Le taux moyen de la dette baisse, passant de 2,54 % à 2,19 % grâce à un contexte de taux d'intérêts faibles, à court et long termes.

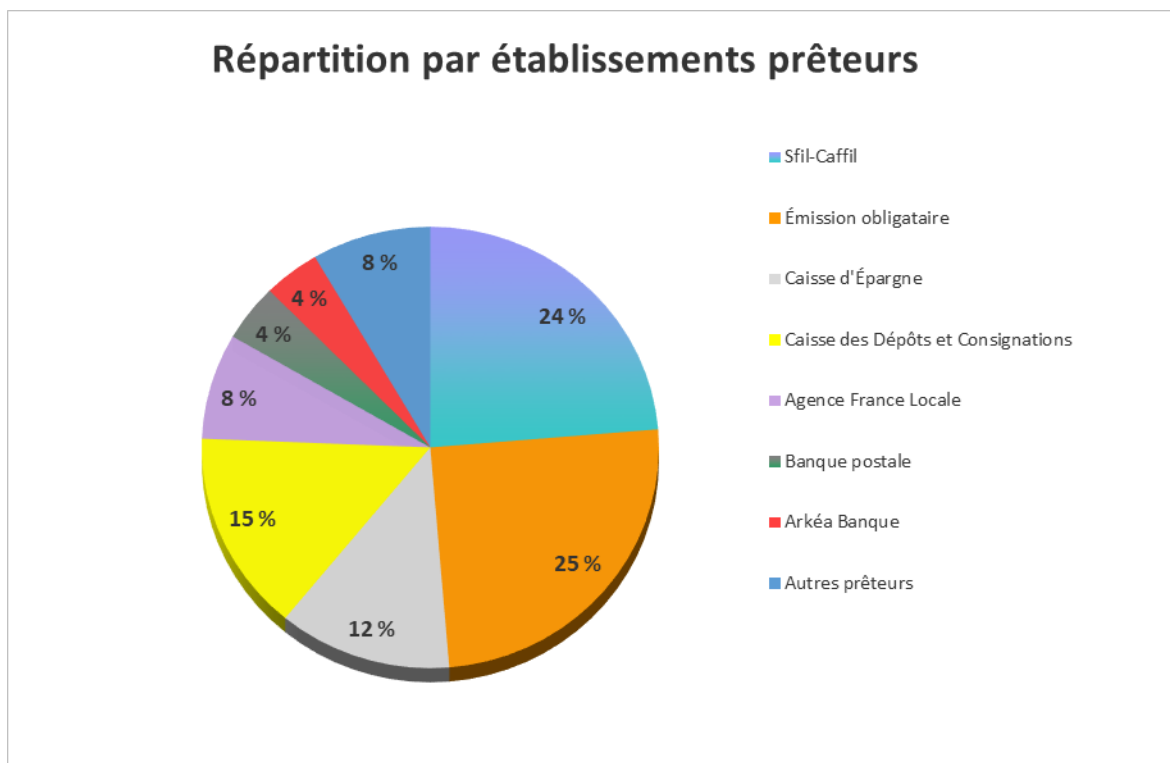
- La répartition de l'encours par taux



Le taux fixe est toujours prédominant dans l'encours de la dette de la Ville.

Le contexte de taux long terme faibles se maintenant, la Ville a donc privilégié le taux fixe, afin d'en bénéficier sur les exercices futurs.

- La répartition de l'encours par établissements prêteurs



La répartition par prêteurs reste équilibrée entre les différents acteurs du financement de collectivités en France.

Les principaux partenaires de la Ville sont la SFIL CAFFIL, le marché obligataire (via les chefs de file de son programme EMTN), la Caisse d'Épargne et la Caisse des Dépôts et Consignations.

- **La durée de vie moyenne de la dette**

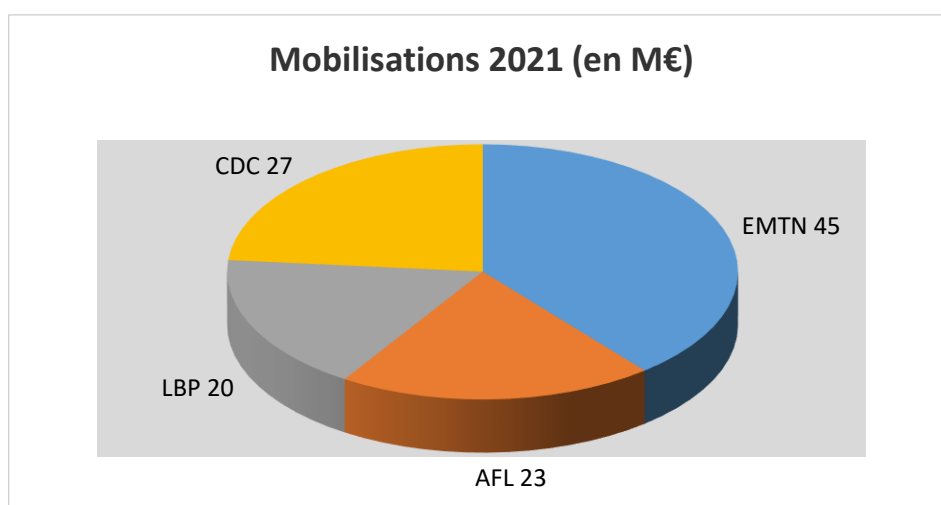
La durée de vie moyenne mesure le temps pendant lequel le capital est réellement mis à la disposition de l'emprunteur et prend en compte le rythme d'amortissement du capital.

Elle s'établit à 6 ans et 11 mois.

2. LA GESTION DE LA DETTE

- **La souscription des emprunts 2021**

Le programme EMTN de la Ville de Marseille, d'un plafond de 700 M€, a été réalisé en partenariat avec HSBC, établissement bancaire arrangeur, et le cabinet BENTAM Société d'Avocats en tant que conseil de l'émetteur. Dans le cadre du programme, six agents placeurs permanents ont été retenus (Crédit Agricole CIB, HSBC, Natixis, Nomura, Crédit Mutuel Arkéa et Société Générale CIB), sachant que la Collectivité peut faire appel à d'autres agents placeurs si une opportunité de financement se présente.



En 2021, la Ville de Marseille a mobilisé 115,113 M€, dont 114,312 M€ sur le budget principal.

Elle a réalisé deux émissions EMTN auprès de la Banque Postale :

- un volume de 15 M€ à 25 ans au taux fixe de 1,079 %,
- un volume de 30 M€ à 10 ans au taux fixe de 0,665 %.

Elle a mobilisé un prêt de 23 M€ à 20 ans auprès de l'Agence France Locale à taux fixe (0,975 %), mais également deux prêts auprès de la Banque Postale de 10 M€ chacun (0,97 % à 25 ans et 0,89 % à 20 ans).

Enfin, la Caisse des Dépôts et Consignations a financé certaines opérations d'investissement de la Collectivité grâce à des prêts dédiés pour un montant d'un peu plus de 27 M€.

- **Les réaménagements réalisés en 2021**

La gestion active de la dette permet de maintenir un taux moyen performant, minimisant ainsi les frais financiers. En 2021, la Ville de Marseille a réaménagé 11 emprunts auprès de la SFIL pour 212 M€.

Cette opération vient diminuer le remboursement en capital de la dette de 63 millions d'Euros de 2021 à 2024 (20 millions d'Euros dès 2021, puis 6 millions d'Euros en 2022, 19 millions d'Euros en 2023 et enfin 18 millions d'Euros en 2024). Cette économie d'amortissement va permettre à la Ville de financer une partie de son programme d'investissement ambitieux.

Il est à noter que le contexte économique de l'année 2021, marqué par des taux d'intérêts faibles, a permis de réaliser ce rallongement avec un faible surcoût en raison d'un taux de refinancement global de 1,50 %, alors même que les prêts remboursés affichaient des taux plus élevés (entre 1,50 % et 4,93 %).

La durée des 3 nouveaux emprunts est de 12 ans.

3. LA TRESORERIE

Le volume des lignes de trésorerie négociées avec les établissements financiers (Caisse d'Épargne, AFL, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, la Banque Postale et le Crédit Agricole) était de 75 M€ au 31 décembre 2021 et celui des ouvertures de crédits long terme de 8,2 M€.

En outre, la Collectivité est dotée d'un programme de billets de trésorerie dit « NEU CP » (Negotiable European Commercial Paper) depuis décembre 2012.

La consolidation des dépenses inscrites aux comptes 6615 « intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs » et 6618 « intérêts des autres dettes » permet de connaître le coût des intérêts à court terme des lignes de trésorerie et des NEU CP.

L'opportunité historique de taux négatifs ayant perduré en 2021, la Ville a été en capacité d'émettre 7 titres de créances négociables NEU CP à des taux négatifs (entre -0,525 % et -0,43 %). Les intérêts créditeurs perçus s'élèvent à 404 541,93 €.

ANNEXES

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

- **PRESENTATION COMPTABLE DE LA GESTION DU BUDGET PRINCIPAL**
- **BATAILLON DE MARINS-POMPIERS**

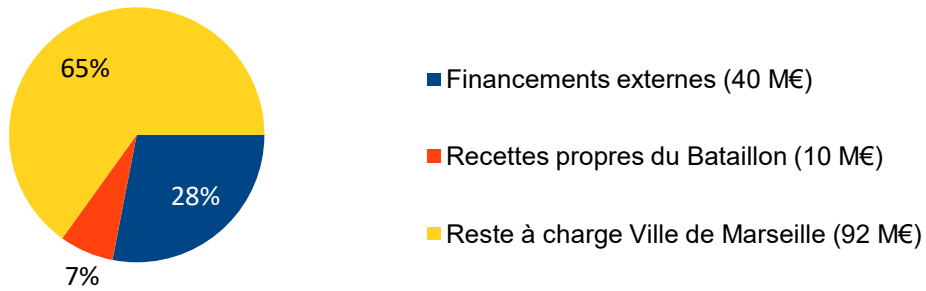
PRESENTATION COMPTABLE DE LA GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2021

FONCTIONNEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
		Impositions directes	605,695
		DGF	230,096
		Dotations communautaires	135,847
		Autres taxes et impôts	95,825
Charges de personnel	620,063	Produits des services	84,854
Fonctionnement des services	264,648	Participations	62,381
Subventions	137,765	Autres dotations de l'État	14,061
Frais financiers	31,576	Cessions d'actif	12,494
DÉPENSES RÉELLES	1 054,052	RECETTES RÉELLES	1 241,251
OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION			
21,032			
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Dotations aux amortissements et provisions	85,174	Reprises sur provisions	28,546
Cessions d'actifs (+ value)	13,173	Subventions d'investissement transférées	3,559
Divers	13,050	Cessions d'actifs (- value)	0,679
DÉPENSES D'ORDRE	111,397	RECETTES D'ORDRE	32,783
DÉPENSES DE L'EXERCICE	1 186,481	RECETTES DE L'EXERCICE	1 295,067
		Excédent de fonctionnement reporté	62,547
TOTAL DES DÉPENSES	1 186,481	TOTAL DES RECETTES	1 357,614
		Excédent de fonctionnement	171,132
INVESTISSEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
		Mouvements financiers	217,366
Mouvements financiers	217,366	Emprunts	114,312
Remboursement de la dette	173,641	Subventions et divers	56,506
Dépenses d'investissement	169,165	F.C.T.V.A.	22,382
Subventions	22,877	Remboursement dette Métropole	0,572
DÉPENSES DE L'EXERCICE	583,049	RECETTES DE L'EXERCICE	411,139
OPÉRATIONS PATRIMONIALES			
3,743			
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Provisions	28,546	Amortissements et provisions	85,174
Subventions d'invest. transférées	3,559	Cessions d'actifs (+ value)	13,173
Cessions d'actifs (- value)	0,679	Divers	13,050
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	32,783	TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	111,397
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	619,575	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	526,278
Déficit d'investissement reporté	132,560	Affectation du résultat	128,234
TOTAL DES DÉPENSES	752,135	TOTAL DES RECETTES	654,512
Déficit d'investissement	97,623		
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT			
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	1 938,616	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	2 012,126
			EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE
			73,510

BATAILLON DE MARINS-POMPIERS

FINANCEMENTS DU BMP				
	Fonctionnement	Investissement	Cumul	
Métropole AMP	12 956 943,03	700 000,00	13 656 943,03	10 %
État (dont TSCA)	14 738 000,24		14 738 000,24	10 %
Département des Bouches-du-Rhône	10 000 000,00	285 703,00	10 285 703,00	7 %
GPMM	838 810,22		838 810,22	1 %
Autres subventions d'investissement		363 971,81	363 971,81	0 %
Financements externes	38 533 753,49	1 349 674,81	39 883 428,30	28 %
Recettes propres du Bataillon	9 774 364,39	0,00	9 774 364,39	7 %
Sous-total Financements	48 308 117,88	1 349 674,81	49 657 792,69	35 %
Reste à charge Ville de Marseille	72 581 714,76	19 978 938,60	92 560 653,36	65 %
TOTAL	120 989 863,89	21 329 879,24	142 319 743,13	100 %

Financement du BMP



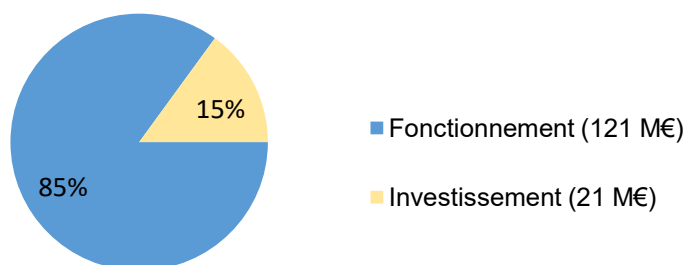
Financement des dépenses de fonctionnement du BMP



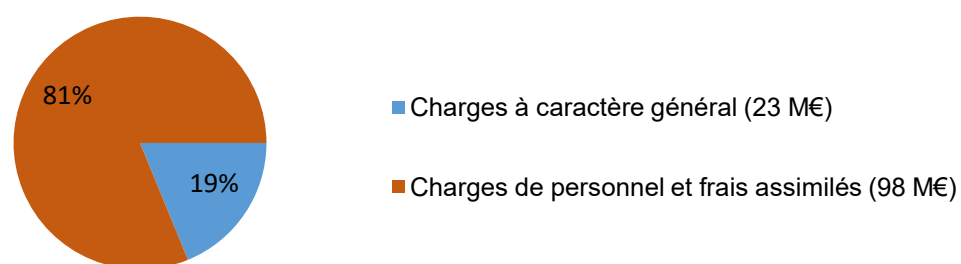
Financement des dépenses d'investissement du BMP



Répartition des dépenses du BMP



Répartition des dépenses de fonctionnement du BMP



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXÉCUTION DU BUDGET

		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	120 989 863,89	48 408 149,13
	Section d'investissement	21 329 879,24	1 350 940,64
TOTAL RÉALISATIONS		142 319 743,13	49 759 089,77

RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	3 360 884,60	0,00
	Section d'investissement	216 787,90	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	3 577 672,50	0,00

RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	124 350 748,49	48 408 149,13
	Section d'investissement	21 546 667,14	1 350 940,64
	TOTAL CUMULÉ	145 897 415,63	49 759 089,77

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

DÉTAIL DES RESTES À RÉALISER

Chap / Art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restants à émettre
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	3 304 719,20	
60611	Eau et assainissement	0,00	
60612	Énergie – Électricité	0,00	
60621	Combustibles	15 233,17	
60622	Carburants	307 880,81	
60623	Alimentation	35 499,37	
60628	Autres fournitures non stockées	33 482,14	
60631	Fournitures d'entretien	25 382,10	
60632	Fournitures de petit équipement	521 013,89	
60636	Vêtements de travail	130 458,45	
6064	Fournitures administratives	2 242,87	
6068	Autres matières et fournitures	163 773,98	
6132	Locations immobilières	273 588,70	
6135	Locations mobilières	40 011,37	
614	Charges locatives et de copropriété	98 466,24	
61521	Entretien et réparations sur terrains	17 149,95	
615221	Bâtiments publics	163 519,13	
615228	Autres bâtiments	1 636,44	
615232	Réseaux	2 751,60	
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	92 778,26	
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	186 245,59	
6156	Maintenance	451 032,47	
6182	Documentation générale et technique	6 644,51	
6184	Versements à des organismes de formation	115 547,40	
6188	Autres frais divers	9 896,76	
6226	Honoraires	1 288,35	
6228	Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires	480 706,68	
6241	Transports de biens	1 237,49	
6247	Transports collectifs	3 988,50	
6248	Frais de transports divers	18 272,72	
6255	Frais de déménagement	30 000,00	
6256	Missions	22 732,00	
6262	Frais de télécommunications	24 233,98	
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 527,37	
6288	Autres services extérieurs	26 496,91	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	1 165,40	
6218	Autre personnel extérieur	0,00	
64732	Allocations chômage versées aux ASSÉDIC	0,00	
6488	Autres charges	1 165,40	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 000,00	
65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics	40 000,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	15 000,00	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 360 884,60	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	216 787,90	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	34 612,80	
21318	Autres bâtiments publics	169 141,04	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	13 034,06	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		216 787,90	

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	26 497 155,06	21 651 027,65	1 099 126,31	3 304 719,20	442 281,90
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSI	98 457 239,91	97 470 088,53	727 119,11	1 165,40	258 866,87
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANT	97 506,00	42 502,29	0,00	55 000,00	3,71
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		125 053 400,97	119 163 618,47	1 826 245,42	3 360 884,60	702 652,48

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	10 660,00	30 711,08	0,00	0,00	-20 051,08
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 152 564,00	1 108 694,33	0,00	0,00	43 869,67
73	IMPÔTS ET TAXES	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	27 486 974,00	28 633 784,74	0,00	0,00	-1 146 810,74
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	9 022 000,00	8 601 533,70	0,00	0,00	420 466,30
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	120 000,00	33 425,28	0,00	0,00	86 574,72
Total des recettes réelles de fonctionnement		47 792 198,00	48 408 149,13	0,00	0,00	-615 951,13

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	886 534,00	874 242,57	0,00	12 291,43
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 098 003,47	19 795 521,28	216 787,90	85 694,29
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	660 115,39	660 115,39	0,00	0,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		21 644 652,86	21 329 879,24	216 787,90	97 985,72

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	4 594 648,00	1 349 674,81	0,00	3 244 973,19
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	1 265,83	0,00	-1 265,83
Total des recettes réelles d'investissement		4 594 648,00	1 350 940,64	0,00	3 243 707,36

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	26 497 155,06	21 651 027,65	1 099 126,31	3 304 719,20	442 281,90
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	98 457 239,91	97 470 088,53	727 119,11	1 165,40	258 866,87
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	97 506,00	42 502,29	0,00	55 000,00	3,71
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		125 053 400,97	119 163 618,47	1 826 245,42	3 360 884,60	702 652,48

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	10 660,00	30 711,08	0,00	0,00	-20 051,08
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	1 152 564,00	1 108 694,33	0,00	0,00	43 869,67
73	IMPÔTS ET TAXES	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	27 486 974,00	28 633 784,74	0,00	0,00	-1 146 810,74
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 022 000,00	8 601 533,70	0,00	0,00	420 466,30
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	120 000,00	33 425,28	0,00	0,00	86 574,72
Total des recettes réelles de fonctionnement		47 792 198,00	48 408 149,13	0,00	0,00	-615 951,13

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉTAIL DES DÉPENSES

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	26 497 155,06	21 651 027,65	1 099 126,31	3 304 719,20	442 281,90
60611	Eau et assainissement	303 829,38	303 829,38	0,00	0,00	0,00
60612	Énergie – Électricité	1 610 817,79	1 565 984,27	39 686,18	0,00	5 147,34
60621	Combustibles	50 594,69	32 061,85	0,00	15 233,17	3 299,67
60622	Carburants	2 128 194,28	1 820 313,47	0,00	307 880,81	0,00
60623	Alimentation	3 656 482,89	3 397 703,52	223 280,00	35 499,37	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	449 928,20	414 056,65	0,00	33 482,14	2 389,41
60631	Fournitures d'entretien	170 543,40	141 491,61	0,00	25 382,10	3 669,69
60632	Fournitures de petit équipement	2 398 733,25	1 786 234,41	67 692,03	521 013,89	23 792,92
60636	Vêtements de travail	396 728,26	228 561,35	25 522,78	130 458,45	12 185,68
6064	Fournitures administratives	92 876,20	82 443,45	6 101,65	2 242,87	2 088,23
6068	Autres matières et fournitures	2 189 177,06	1 613 590,56	383 082,46	163 773,98	28 730,06
6132	Locations immobilières	2 107 532,00	1 724 465,92	0,00	273 588,70	109 477,38
6135	Locations mobilières	771 425,62	704 857,28	0,00	40 011,37	26 556,97
614	Charges locatives et de copropriété	557 538,63	410 587,55	0,00	98 466,24	48 484,84
61521	Entretien et réparations sur terrains	35 645,49	18 495,54	0,00	17 149,95	0,00
615221	Bâtiments publics	514 006,32	322 590,34	9 148,90	163 519,13	18 747,95
615228	Autres bâtiments	21 253,84	17 814,70	0,00	1 636,44	1 802,70
615232	Entretien, réparations réseaux	63 707,63	58 350,37	0,00	2 751,60	2 605,66
61551	Réseaux	574 868,12	443 062,09	24 242,72	92 778,26	14 785,05
61558	Entretien autres biens mobiliers	856 470,06	414 465,54	249 232,39	186 245,59	6 526,54
6156	Maintenance	1 781 507,39	1 265 294,02	29 950,00	451 032,47	35 230,90
6161	Primes d'assurance multirisques	755 552,08	708 400,41	0,00	0,00	47 151,67
6182	Documentation générale et technique	39 436,00	32 245,00	0,00	6 644,51	546,49
6184	Versements à des organismes de formation	663 566,55	535 565,15	9 660,00	115 547,40	2 794,00
6185	Frais de colloques, séminaires conférences	130,00	130,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 724 825,28	1 714 928,52	0,00	9 896,76	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	15 619,91	14 331,54	0,00	1 288,35	0,02
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires	1 268 045,46	721 853,07	20 977,20	480 706,68	44 508,51
6238	Frais divers de publicité, publications et relations publiques	10 928,80	378,80	10 550,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	6 990,87	5 753,38	0,00	1 237,49	0,00
6247	Transports collectifs	14 453,70	10 465,20	0,00	3 988,50	0,00
6248	Frais de transports divers	60 554,77	41 722,55	0,00	18 272,72	559,50
6255	Frais de déménagement	151 948,54	121 948,54	0,00	30 000,00	0,00
6256	Missions	58 515,67	35 783,67	0,00	22 732,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	636 672,43	611 995,60	0,00	24 233,98	442,85
6281	Concours divers (cotisations...)	5 820,40	5 820,40	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 670,14	13 861,73	0,00	1 527,37	281,04
6288	Autres services extérieurs	336 563,96	309 590,22	0,00	26 496,91	476,83

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	98 457 239,91	97 470 088,53	727 119,11	1 165,40	258 866,87
6218	Autre personnel extérieur	89 725 541,13	89 038 924,24	686 616,00	0,00	0,89
6331	Versement de transport	99 191,46	99 376,44	0,00	0,00	-184,98
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	24 899,46	24 845,16	0,00	0,00	54,30
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion	43 369,66	43 593,85	0,00	0,00	-224,19
64111	Personnel titulaire rémunération principale	1 187 923,00	1 273 433,56	0,00	0,00	-85 510,56
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	48 322,00	50 518,20	0,00	0,00	-2 196,20
64118	Personnel titulaire autres indemnités	937 025,00	641 193,46	0,00	0,00	295 831,54
64131	Rémunération du personnel non titulaire	3 373 142,02	3 367 980,35	0,00	0,00	5 161,67
64138	Personnel non titulaire autres indemnités	790 780,70	790 703,60	0,00	0,00	77,10
6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	1 258 802,32	1 260 247,40	0,00	0,00	-1 445,08
6453	Cotisations aux caisses de retraites	628 229,93	610 714,40	0,00	0,00	17 515,53
64732	Allocations chômage versées aux ASSÉDIC	47 883,77	7 918,56	14 403,71	0,00	25 561,50
6475	Médecine du travail, pharmacie	164 130,11	163 998,83	0,00	0,00	131,28
6488	Autres charges	127 999,35	96 640,48	26 099,40	1 165,40	4 094,07
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	97 506,00	42 502,29	0,00	55 000,00	3,71
65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics	82 500,00	42 500,00	0,00	40 000,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	6,00	2,29	0,00	0,00	3,71
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	125 053 400,97	119 163 618,47	1 826 245,42	3 360 884,60	702 652,48

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉTAIL DES RECETTES

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	10 660,00	30 711,08	0,00	0,00	-20 051,08
6096	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats d'approvisionnements non stockés	0,00	24 065,04	0,00	0,00	-24 065,04
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	6 646,04	0,00	0,00	-6 646,04
6479	Remboursements sur autres charges sociales	10 660,00	0,00	0,00	0,00	10 660,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 152 564,00	1 108 694,33	0,00	0,00	43 869,67
70688	Autres prestations de services	385 564,00	558 116,90	0,00	0,00	-172 552,90
7078	Autres ventes de marchandises	0,00	955,40	0,00	0,00	-955,40
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	250 000,00	127 750,03	0,00	0,00	122 249,97
70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachement	150 000,00	94 533,00	0,00	0,00	55 467,00
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	367 000,00	327 339,00	0,00	0,00	39 661,00
73	IMPOTS ET TAXES	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	27 486 974,00	28 633 784,74	0,00	0,00	-1 146 810,74
74718	Autres participations de l'État	3 309 000,00	4 738 000,24	0,00	0,00	-1 429 000,24
7473	Participations des départements	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participations des groupements de collectivités - GFP de rattachement	12 956 943,00	12 956 943,03	0,00	0,00	-0,03
7477	Participations budget communautaire et fonds structurels	100 031,00	100 031,25	0,00	0,00	-0,25
7478	Participations d'autres organismes	1 121 000,00	838 810,22	0,00	0,00	282 189,78
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 022 000,00	8 601 533,70	0,00	0,00	420 466,30
7588	Autres produits divers de gestion courante	9 022 000,00	8 601 533,70	0,00	0,00	420 466,30
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	120 000,00	33 425,28			86 574,72
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	28 819,54	0,00	0,00	-28 819,54
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints	0,00	4 337,59	0,00	0,00	-4 337,59
7788	Produits exceptionnels divers	120 000,00	268,15	0,00	0,00	119 731,85
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	47 792 198,00	48 408 149,13	0,00	0,00	-615 951,13

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES DÉPENSES

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	886 534,00	874 242,57	0,00	12 291,43
2031	Frais d'études	387 195,28	385 190,70	0,00	2 004,58
2051	Concessions et droits similaires	499 338,72	489 051,87	0,00	10 286,85
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 098 003,47	19 795 521,28	216 787,90	85 694,29
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	160 598,56	124 353,88	34 612,80	1 631,88
21318	Autres bâtiments publics	2 706 618,22	2 455 201,39	169 141,04	82 275,79
21561	Matériel roulant	8 994 145,39	8 994 145,04	0,00	0,35
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 219 408,83	1 219 408,83	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 636 369,00	3 636 369,00	0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	427 247,58	412 427,25	13 034,06	1 786,27
2182		151 447,45	151 447,45	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	827 714,77	827 714,77	0,00	0,00
2184	Mobilier	318 426,39	318 426,39	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 656 027,28	1 656 027,28	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	660 115,39	660 115,39	0,00	0,00
2313	Constructions	481 696,00	481 696,00	0,00	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	178 419,39	178 419,39	0,00	0,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	21 644 652,86	21 329 879,24	216 787,90	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES RECETTES

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	4 594 648,00	1 349 674,81	0,00	3 244 973,19
1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables Départements	2 672 647,00	0,00	0,00	2 672 647,00
1318	Autres Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	909 284,00	363 971,81	0,00	545 312,19
1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables Départements	312 717,00	285 703,00	0,00	27 014,00
13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables GFP de rattachement	700 000,00	700 000,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	1 265,83	0,00	-1 265,83
21568	Défense extérieure contre l'incendie	0,00	1 046,32	0,00	-1 046,32
2182	Défense extérieure contre l'incendie	0,00	109,51	0,00	-109,51
2184	Mobilier	0,00	110,00	0,00	-110,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 594 648,00	1 350 940,64	0,00	3 243 707,36

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉTAIL DES DÉPENSES

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	26 497 155,06	21 651 027,65	1 099 126,31	3 304 719,20	442 281,90
60611	Eau et assainissement	303 829,38	303 829,38	0,00	0,00	0,00
60612	Énergie – Électricité	1 610 817,79	1 565 984,27	39 686,18	0,00	5 147,34
60621	Combustibles	50 594,69	32 061,85	0,00	15 233,17	3 299,67
60622	Carburants	2 128 194,28	1 820 313,47	0,00	307 880,81	0,00
60623	Alimentation	3 656 482,89	3 397 703,52	223 280,00	35 499,37	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	449 928,20	414 056,65	0,00	33 482,14	2 389,41
60631	Fournitures d'entretien	170 543,40	141 491,61	0,00	25 382,10	3 669,69
60632	Fournitures de petit équipement	2 398 733,25	1 786 234,41	67 692,03	521 013,89	23 792,92
60636	Vêtements de travail	396 728,26	228 561,35	25 522,78	130 458,45	12 185,68
6064	Fournitures administratives	92 876,20	82 443,45	6 101,65	2 242,87	2 088,23
6068	Autres matières et fournitures	2 189 177,06	1 613 590,56	383 082,46	163 773,98	28 730,06
6132	Locations immobilières	2 107 532,00	1 724 465,92	0,00	273 588,70	109 477,38
6135	Locations mobilières	771 425,62	704 857,28	0,00	40 011,37	26 556,97
614	Charges locatives et de copropriété	557 538,63	410 587,55	0,00	98 466,24	48 484,84
61521	Entretien et réparations sur terrains	35 645,49	18 495,54	0,00	17 149,95	0,00
615221	Bâtiments publics	514 006,32	322 590,34	9 148,90	163 519,13	18 747,95
615228	Autres bâtiments	21 253,84	17 814,70	0,00	1 636,44	1 802,70
615232	Entretien, réparations réseaux	63 707,63	58 350,37	0,00	2 751,60	2 605,66
61551	Réseaux	574 868,12	443 062,09	24 242,72	92 778,26	14 785,05
61558	Entretien autres biens mobiliers	856 470,06	414 465,54	249 232,39	186 245,59	6 526,54
6156	Maintenance	1 781 507,39	1 265 294,02	29 950,00	451 032,47	35 230,90
6161	Primes d'assurance multirisques	755 552,08	708 400,41	0,00	0,00	47 151,67
6182	Documentation générale et technique	39 436,00	32 245,00	0,00	6 644,51	546,49
6184	Versements à des organismes de formation	663 566,55	535 565,15	9 660,00	115 547,40	2 794,00
6185	Frais de colloques, séminaires conférences	130,00	130,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 724 825,28	1 714 928,52	0,00	9 896,76	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	15 619,91	14 331,54	0,00	1 288,35	0,02
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires	1 268 045,46	721 853,07	20 977,20	480 706,68	44 508,51
6238	Frais divers de publicité, publications et relations publiques	10 928,80	378,80	10 550,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	6 990,87	5 753,38	0,00	1 237,49	0,00
6247	Transports collectifs	14 453,70	10 465,20	0,00	3 988,50	0,00
6248	Frais de transports divers	60 554,77	41 722,55	0,00	18 272,72	559,50
6255	Frais de déménagement	151 948,54	121 948,54	0,00	30 000,00	0,00
6256	Missions	58 515,67	35 783,67	0,00	22 732,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	636 672,43	611 995,60	0,00	24 233,98	442,85
6281	Concours divers (cotisations...)	5 820,40	5 820,40	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 670,14	13 861,73	0,00	1 527,37	281,04
6288	Autres services extérieurs	336 563,96	309 590,22	0,00	26 496,91	476,83

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	98 457 239,91	97 470 088,53	727 119,11	1 165,40	258 866,87
6218	Autre personnel extérieur	89 725 541,13	89 038 924,24	686 616,00	0,00	0,89
6331	Versement de transport	99 191,46	99 376,44	0,00	0,00	-184,98
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	24 899,46	24 845,16	0,00	0,00	54,30
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion	43 369,66	43 593,85	0,00	0,00	-224,19
64111	Personnel titulaire rémunération principale	1 187 923,00	1 273 433,56	0,00	0,00	-85 510,56
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	48 322,00	50 518,20	0,00	0,00	-2 196,20
64118	Personnel titulaire autres indemnités	937 025,00	641 193,46	0,00	0,00	295 831,54
64131	Rémunération du personnel non titulaire	3 373 142,02	3 367 980,35	0,00	0,00	5 161,67
64138	Personnel non titulaire autres indemnités	790 780,70	790 703,60	0,00	0,00	77,10
6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	1 258 802,32	1 260 247,40	0,00	0,00	-1 445,08
6453	Cotisations aux caisses de retraites	628 229,93	610 714,40	0,00	0,00	17 515,53
64732	Allocations chômage versées aux ASSEDIC	47 883,77	7 918,56	14 403,71	0,00	25 561,50
6475	Médecine du travail, pharmacie	164 130,11	163 998,83	0,00	0,00	131,28
6488	Autres charges	127 999,35	96 640,48	26 099,40	1 165,40	4 094,07
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	97 506,00	42 502,29	0,00	55 000,00	3,71
65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics	82 500,00	42 500,00	0,00	40 000,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	6,00	2,29	0,00	0,00	3,71
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	125 053 400,97	119 163 618,47	1 826 245,42	3 360 884,60	702 652,48

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉTAIL DES RECETTES

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	10 660,00	30 711,08	0,00	0,00	-20 051,08
6096	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats d'approvisionnements non stockés	0,00	24 065,04	0,00	0,00	-24 065,04
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	6 646,04	0,00	0,00	-6 646,04
6479	Remboursements sur autres charges sociales	10 660,00	0,00	0,00	0,00	10 660,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 152 564,00	1 108 694,33	0,00	0,00	43 869,67
70688	Autres prestations de services	385 564,00	558 116,90	0,00	0,00	-172 552,90
7078	Autres ventes de marchandises	0,00	955,40	0,00	0,00	-955,40
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	250 000,00	127 750,03	0,00	0,00	122 249,97
70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachement	150 000,00	94 533,00	0,00	0,00	55 467,00
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	367 000,00	327 339,00	0,00	0,00	39 661,00
73	IMPOTS ET TAXES	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	27 486 974,00	28 633 784,74	0,00	0,00	-1 146 810,74
74718	Autres participations de l'État	3 309 000,00	4 738 000,24	0,00	0,00	-1 429 000,24
7473	Participations des départements	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participations des groupements de collectivités - GFP de rattachement	12 956 943,00	12 956 943,03	0,00	0,00	-0,03
7477	Participations budget communautaire et fonds structurels	100 031,00	100 031,25	0,00	0,00	-0,25
7478	Participations d'autres organismes	1 121 000,00	838 810,22	0,00	0,00	282 189,78
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 022 000,00	8 601 533,70	0,00	0,00	420 466,30
7588	Autres produits divers de gestion courante	9 022 000,00	8 601 533,70	0,00	0,00	420 466,30
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	120 000,00	33 425,28			86 574,72
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	28 819,54	0,00	0,00	-28 819,54
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints	0,00	4 337,59	0,00	0,00	-4 337,59
7788	Produits exceptionnels divers	120 000,00	268,15	0,00	0,00	119 731,85
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	47 792 198,00	48 408 149,13	0,00	0,00	-615 951,13

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES DÉPENSES

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	886 534,00	874 242,57	0,00	12 291,43
2031	Frais d'études	387 195,28	385 190,70	0,00	2 004,58
2051	Concessions et droits similaires	499 338,72	489 051,87	0,00	10 286,85
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 098 003,47	19 795 521,28	216 787,90	85 694,29
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	160 598,56	124 353,88	34 612,80	1 631,88
21318	Autres bâtiments publics	2 706 618,22	2 455 201,39	169 141,04	82 275,79
21561	Matériel roulant	8 994 145,39	8 994 145,04	0,00	0,35
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 219 408,83	1 219 408,83	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 636 369,00	3 636 369,00	0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	427 247,58	412 427,25	13 034,06	1 786,27
2182		151 447,45	151 447,45	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	827 714,77	827 714,77	0,00	0,00
2184	Mobilier	318 426,39	318 426,39	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 656 027,28	1 656 027,28	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	660 115,39	660 115,39	0,00	0,00
2313	Constructions	481 696,00	481 696,00	0,00	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	178 419,39	178 419,39		
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	21 644 652,86	21 329 879,24	216 787,90	97 985,72

ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT
DÉPENSES

Chap / Art	Libellé	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	TOTAL
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	22 750 153,96	22 750 153,96
60611	Eau et assainissement	303 829,38	303 829,38
60612	Énergie – Électricité	1 605 670,45	1 605 670,45
60621	Combustibles	32 061,85	32 061,85
60622	Carburants	1 820 313,47	1 820 313,47
60623	Alimentation	3 620 983,52	3 620 983,52
60628	Autres fournitures non stockées	414 056,65	414 056,65
60631	Fournitures d'entretien	141 491,61	141 491,61
60632	Fournitures de petit équipement	1 853 926,44	1 853 926,44
60636	Vêtements de travail	254 084,13	254 084,13
6064	Fournitures administratives	88 545,10	88 545,10
6068	Autres matières et fournitures	1 996 673,02	1 996 673,02
6132	Locations immobilières	1 724 465,92	1 724 465,92
6135	Locations mobilières	704 857,28	704 857,28
614	Charges locatives et de copropriété	410 587,55	410 587,55
61521	Entretien et réparations sur terrains	18 495,54	18 495,54
615221	Bâtiments publics	331 739,24	331 739,24
615228	Autres bâtiments	17 814,70	17 814,70
615232	Réseaux	58 350,37	58 350,37
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	467 304,81	467 304,81
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	663 697,93	663 697,93
6156	Maintenance	1 295 244,02	1 295 244,02
6161	Primes d'assurance multirisques	708 400,41	708 400,41
6182	Documentation générale et technique	32 245,00	32 245,00
6184	Versements à des organismes de formation	545 225,15	545 225,15
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	130,00	130,00
6188	Autres frais divers	1 714 928,52	1 714 928,52
6225	Indemnités au comptable et au régisseurs	0,00	0,00
6226	Honoraires	14 331,54	14 331,54
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00
6228	Rémunérations diverses d'intermédiaires et honoraires	742 830,27	742 830,27
6238	Frais divers de publicité, publications et relations publique	10 928,80	10 928,80
6241	Transports de biens	5 753,38	5 753,38
6247	Transports collectifs	10 465,20	10 465,20
6248	Frais de transports divers	41 722,55	41 722,55
6255	Frais de déménagement	121 948,54	121 948,54
6256	Missions	35 783,67	35 783,67
6262	Frais de télécommunications	611 995,60	611 995,60
6281	Concours divers (cotisations...)	5 820,40	5 820,40
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 861,73	13 861,73
6288	Autres services extérieurs	309 590,22	309 590,22

ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT
DÉPENSES

Chap / Art	Libellé	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	TOTAL
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	98 197 207,64	98 197 207,64
6218	Autre personnel extérieur	89 725 540,24	89 725 540,24
6331	Versement de transport	99 376,44	99 376,44
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	24 845,16	24 845,16
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	43 593,85	43 593,85
64111	Personnel titulaire rémunération principale	1 273 433,56	1 273 433,56
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	50 518,20	50 518,20
64118	Personnel titulaire autres indemnités	641 193,46	641 193,46
64131	Rémunération du personnel non titulaire	3 367 980,35	3 367 980,35
64138	Personnel non titulaire autres indemnités	790 703,60	790 703,60
6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	1 260 247,40	1 260 247,40
6453	Cotisations aux caisses de retraites	610 714,40	610 714,40
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00
64732	Allocations de chômage versées aux ASSÉDIC	22 322,27	22 322,27
6475	Médecine du travail, pharmacie	163 998,83	163 998,83
6488	Autres charges	122 739,88	122 739,88
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	42 502,29	42 502,29
65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements public	42 500,00	42 500,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	0,00	0,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	2,29	2,29
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		120 989 863,89	120 989 863,89

RECETTES

013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	30 711,08	30 711,08
6096	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats d'approvisionnements non stockés	24 065,04	24 065,04
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	6 646,04	6 646,04
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 108 694,33	1 108 694,33
70688	Autres prestations de services	558 116,90	558 116,90
7078	Autres ventes de marchandises	955,40	955,40
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	127 750,03	127 750,03
70876	Remboursements de frais par le GFP de rattachement	94 533,00	94 533,00
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	327 339,00	327 339,00
73	IMPÔTS ET TAXES	10 000 000,00	10 000 000,00
7328	Autres fiscalités reversées	10 000 000,00	10 000 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	28 633 784,74	28 633 784,74
74718	Autres participations de l'État	4 738 000,24	4 738 000,24
7473	Participations des départements	10 000 000,00	10 000 000,00
74751	Participations des groupements de collectivités - GFP de rattachement	12 956 943,03	12 956 943,03
7477	Participations budget communautaire et fonds structurels	100 031,25	100 031,25
7478	Participations d' autres organismes	838 810,22	838 810,22
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 601 533,70	8 601 533,70
7588	Autres produits divers de gestion courante	8 601 533,70	8 601 533,70
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	33 425,28	33 425,28
7711	Dédits et pénalités perçus	28 819,54	28 819,54
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints	4 337,59	4 337,59
7788	Produits exceptionnels divers	268,15	268,15
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		48 408 149,13	48 408 149,13

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES DÉPENSES

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	886 534,00	874 242,57	0,00	12 291,43
2031	Frais d'études	387 195,28	385 190,70	0,00	2 004,58
2051	Concessions et droits similaires	499 338,72	489 051,87	0,00	10 286,85
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 098 003,47	19 795 521,28	216 787,90	85 694,29
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	160 598,56	124 353,88	34 612,80	1 631,88
21318	Autres bâtiments publics	2 706 618,22	2 455 201,39	169 141,04	82 275,79
21561	Matériel roulant	8 994 145,39	8 994 145,04	0,00	0,35
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 219 408,83	1 219 408,83	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 636 369,00	3 636 369,00	0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	427 247,58	412 427,25	13 034,06	1 786,27
2182		151 447,45	151 447,45	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	827 714,77	827 714,77	0,00	0,00
2184	Mobilier	318 426,39	318 426,39	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 656 027,28	1 656 027,28	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	660 115,39	660 115,39	0,00	0,00
2313	Constructions	481 696,00	481 696,00	0,00	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	178 419,39	178 419,39	0,00	0,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	21 644 652,86	21 329 879,24	216 787,90	0,00

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES RECETTES

Chap / Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	4 594 648,00	1 349 674,81	0,00	3 244 973,19
1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables Départements	2 672 647,00	0,00	0,00	2 672 647,00
1318	Autres Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	909 284,00	363 971,81	0,00	545 312,19
1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables Départements	312 717,00	285 703,00	0,00	27 014,00
13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables GFP de rattachement	700 000,00	700 000,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	1 265,83	0,00	-1 265,83
21568	Défense extérieure contre l'incendie	0,00	1 046,32	0,00	-1 046,32
2182	Défense extérieure contre l'incendie	0,00	109,51	0,00	-109,51
2184	Mobilier	0,00	110,00	0,00	-110,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 594 648,00	1 350 940,64	0,00	3 243 707,36